

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 27 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Charles LANDRE
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	4
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024	4
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.....	4
3. Création de 5 postes d'apprentis	4
4. Direction de la Gestion des Déchets - créations d'emplois pour l'année 2024 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité	5
5. Mission Animation Territoriale - cellule relations aux usagers - création d'un emploi de chargé(e) d'accueil des nouveaux arrivants	6
6. Direction de la Gestion des déchets - suppressions et créations d'emplois	6
7. Direction Prospective et Développement - service développement territorial durable - création d'un emploi de chargé(e) de coopération CTG	6
8. Direction des Finances - ajustement de l'organisation, transformation et création de postes.....	6
9. Direction des Systèmes d'Information - évolution de l'organisation et création de postes.....	7
10. Direction de la Logistique et des Moyens Généraux - Service patrimoine bâti - Création d'un emploi d'agent de gestion patrimoniale.....	7
11. Tableau des effectifs - création et suppression des emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2024	7
12. Droit à la formation des élus - Convention avec le Centre Condorcet.....	7
13. Société publique Locale "Sud Bourgogne Aménagement" - Vente de parts à la commune du Breuil .	10
14. Fourniture de matériels informatique et prestations associées - Autorisation de signature de trois accords cadres à bons de commandes et à marchés subséquents sur appel d'offre ouvert	10
15. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 2 pour 13 lots de l'accord-cadre 21044PR	10
II – QUESTIONS FINANCIERES	11
1. Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	11
2. Mandats spéciaux - Fixation d'un cadre général	12
3. Budget principal - Vote d'une décision modificative.....	12
4. Budget annexe eau - Vote d'une décision modificative	12
5. Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative	12
6. Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative	12
7. Mise à jour des AP/CP.....	12
8. Tourisme - Taxe de Séjour - Modification de la grille tarifaire	16
9. Modification du mode de calcul des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz	17
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	17
1. Le Creusot - Travaux d'aménagement de la place Schneider - Autorisation préalable de signature de marchés à procédure adaptée	17
2. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2023 et signature de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement	21
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	22
1. TORCY - ZA CORIOLIS - ALCE Joaillerie vente terrain complémentaire pour implantation économique	22
2. TORCY - Zone industrielle - Vente de terrain à vocation économique pour le développement d'une activité de dépannage automobile DB AUTO	22

3. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY	23
4. MONTCEAU LES MINES - GazelEnergie - Demande de procédure de droit de délaissement	23
5. Développement économique - Convention-cadre entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer	26
6. Bureau de la Vie Étudiante - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024	27
7. ARC Scène Nationale - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024 ...	27
8. Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2024	28
9. Marchés de producteurs "Bienvenue à la ferme" Attribution d'une subvention - Convention partenariale	30
10. Mise en place des outils d'accompagnement pour la pépinière innovation au technopole Sud Bourgogne HUB&GO	30
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	31
1. Contrat Engagements quartiers 2030 - Autorisation de signature	31
2. Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2024	32
3. Approbation de la convention 2024-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et Habellis	34
4. Ecomusée- Convention de partenariat Lycée Léon Blum - Journées Européennes du Patrimoine	35
5. CAUE - Convention d'objectifs 2024 - Autorisation de signature	35
6. Approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre 2019-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'OPAC Saône-et-Loire	36
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	37
1. Subvention à la destination des habitants pour l'achat d'un vélo classique, électrique et pour l'électrification de vélos	37
2. Approbation des nouveaux règlements des services d'eau potable, assainissement collectif et non collectif	38
3. Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2024 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2024	38
4. Rapport annuel du délégataire en eau et assainissement pour 2023	39
5. Régie intéressée assainissement - signature avenant 4 et protocole de fin de contrat	39
6. Régie intéressée eau - signature de l'avenant n°4 et du protocole de fin de contrat	39
7. Demande d'adhésion de la Commune du Puley au Syndicat des Eaux de la Guye au 1er janvier 2025	40
8. Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme au 1er janvier 2025	40
9. Appel à projet "moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions	41
VII - PROXIMITE	41
1. Transports scolaires : ajustement de la tarification - année scolaire 2024/2025	41
2. Transports scolaires - Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2023/2024	41
3. Rapport annuel du délégataire pour l'année 2023 - service public des transports urbains	43
4. Tarification des vélos cargos en location longue durée	43
5. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux	43

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Madame Barbara SARANDAO est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. C'est en ces termes que l'article premier de notre Constitution est formulé à l'heure où notre pays est entré dans une instabilité politique et institutionnelle de façon très forte - majeure - depuis les élections européennes du 9 juin et la dissolution de l'Assemblée nationale qui a suivie. Il me paraît nécessaire de rappeler ces quelques mots : La République est au pied du mur ; au pied du mur de l'anti-République érigée par les anti-lumières ; le mur du populisme avec une extrême droite qui est aux portes de Matignon. Loin de moi la volonté de stigmatiser un électorat qui a perdu confiance en la République, car les raisons sont nombreuses, les causes profondes et les responsabilités politiques fondées et réelles. Nous sommes dans un moment crucial de notre histoire commune. La démocratie est vacillante et la nation fracturée faisant ainsi peser le risque de la division et de la rupture du pacte social qui unit les Françaises et les Français dans le destin commun de notre pays.

Soyons lucides : cette instabilité majeure dans laquelle nous sommes rentrés au soir des élections européennes ne s'arrêtera pas malheureusement au soir du 7 juillet prochain. Quel que soit le résultat des élections législatives, la probabilité la plus forte est que l'instabilité politique et institutionnelle fragilise notre pays tant dans la conduite de ses affaires intérieures que dans sa place au niveau européen et international.

Ainsi, mes chers collègues, nous aurons à tenir dans les territoires au plus près des habitants, la cohésion nationale. En effet, les collectivités territoriales auront une fois de plus l'impérieuse nécessité de maintenir et retisser, coûte que coûte, les liens entre les Français. Pour cela, les élus et les agents publics de nos collectivités en seront les artisans comme toujours et le service public que nous délivrons en sera le ciment. Dans un climat anxieux et avec un avenir incertain, le service public devra apporter de la stabilité et du soutien au plus près des habitants. Dans ce contexte, je sais que chacune de nos 34 communes sera mobilisée et la Communauté Urbaine sera également pleinement à l'œuvre.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire en introduction de ce conseil. Cela me paraît important. Et je vous remercie de votre attention bien entendu et je vous invite maintenant sans plus attendre à examiner les points inscrits à l'ordre du jour de notre séance. Merci.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024

M. le Président.- Nous allons commencer par tout un chapitre sur les questions administratives. L'adoption du procès-verbal du Conseil du 11 avril 2024. Est-ce qu'il appelle des remarques avant vote ? Je n'en vois pas, je ne vois pas de main levée donc nous prenons acte. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? C'est adopté, je vous remercie.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

3. Création de 5 postes d'apprentis

4. Direction de la Gestion des Déchets - créations d'emplois pour l'année 2024 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

M. le Président. - Nous avons ensuite une, deux, trois questions qui concernent les comptes rendus des décisions que j'ai prises en vertu du Code général des collectivités, la création de 5 postes d'apprentis, la direction des déchets avec la création d'emplois pour l'année 2024. Est-ce qu'il y a des questions sur ces 3 délibérations avant que je mette aux voix ? Il n'y en a pas, donc première délibération sur les décisions. Sur les décisions, est-ce que nous prenons acte de manière unanime. Oui, pas d'objection. Création de 5 postes d'apprentis. Vote unanime, favorable ? Merci. La direction des déchets, créations d'emplois. Même vote ? Vote unanime, favorable. Merci.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Prise d'acte.

Création de 5 postes d'apprentis

Le conseil décide :

- *D'approuver la création de 5 contrats d'apprentissage répartis comme suit :*

Pôle/Direction/Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
<i>PR/ DAJCP/Cellule foncier</i>	<i>1</i>	<i>Licence professionnelle AES</i>	<i>1 an</i>
<i>PR/DAJCP/Service Affaires juridiques, assurances et assemblée</i>	<i>1</i>	<i>Master 2 Juriste des collectivités territoriales</i>	<i>1 an</i>
<i>PAPT/Ecomusée/Service expositions</i>	<i>1</i>	<i>Master 2 Expographie Muséographie</i>	<i>1 an</i>
<i>PAPT/DPD/Service développement territorial durable</i>	<i>1</i>	<i>Master 2 SEME (Sol, Eau, Milieux, Environnement)</i>	<i>1 an</i>
<i>PAPT/Direction de l'aménagement opérationnel</i>	<i>1</i>	<i>Bac + 2/3 travaux publics</i>	<i>2 ans</i>

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec les apprentis, ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction de la Gestion des Déchets - créations d'emplois pour l'année 2024 dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil décide :

- *De créer dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité 42 emplois non permanents à temps complet sous contrat à durée déterminée dont 38 emplois d'agents de collecte au sein de la cellule collecte ordures ménagères et 4 emplois d'agents de haut de quai au sein de la cellule déchèteries, service exploitation de la Direction de la gestion des déchets calibré sur le grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon et répartis comme suit :*
 - o *27 CDD d'agent de collecte secteurs nord et sud de 1 mois : période de juillet et août*

- 11 CDD d'agent de collecte secteurs nord et sud de 2 semaines en fin d'année (dernière semaine de décembre et première semaine de janvier), 5 sur le secteur nord et 6 sur le secteur sud afin de faire face aux congés et de ne pas faire appel massivement à l'intérim ;
- 4 CDD d'agent de haut de quai, d'une durée de 1 mois à raison de 2 CDD de 1 mois pour le secteur nord et de 2 CDD de 1 mois sur le secteur sud : période de juillet et août
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure les contrats à intervenir avec les candidats qui seront retenus ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Mission Animation Territoriale - cellule relations aux usagers - création d'un emploi de chargé(e) d'accueil des nouveaux arrivants

M. le Président.- Nous avons ensuite, dans le cadre de la mission animation territoriale, la création que je vais vous présenter rapidement d'un poste - ça me paraissait important - c'est un nouveau poste en fait qui est créé dans le cadre de la démarche d'attractivité résidentielle pour accompagner - c'est l'objectif que nous sommes fixées avec la région - 2 000 foyers dans leur projet d'installation sur le territoire régional dont nous faisons partie, et de coordonner ce travail avec les EPCI qui ont été favorables à cette démarche. Bien entendu la Communauté Urbaine s'est portée candidate pour être territoire quelque part expérimental parce que nous entendons, notamment au travers de la démarche marketing territorial que nous avons lancée, renforcer notre attractivité résidentielle, parce qu'on sait que c'est un point extrêmement important.

En cohérence, nous avons donc fait part à la région de notre intérêt pour cette démarche avec un objectif à termes de 1000 nouveaux emplois industriels - vous le savez, on en a suffisamment parlé ici - pour des emplois industriels et donc forcément qui fera venir et nous l'espérons en tout cas mais pour ça il faut engager une démarche de nouveaux habitants sur le territoire communautaire. Nous avons donc décidé et nous proposons la création d'un poste de chargé d'accueil qui interviendra en tant qu'interlocuteur privilégié pour les nouveaux arrivants pour les accompagner et les soutenir dans le but de faciliter toutes les démarches, puisque quand on arrive sur un territoire parfois on est un petit peu perdu, on ne le connaît pas si on n'a pas d'attaches familiales et donc aider dans les démarches d'installation, c'est important. Et cette mission d'accueil implique donc de structurer un réseau d'acteurs locaux, des ressources qui soient capables d'apporter des réponses notamment pour ces nouveaux adhérents. Ce qui est proposé, c'est de créer au sein de la cellule relations usagers de la mission Animation territoriale, un emploi permanent à temps complet, relevant de la filière administrative catégorie B. Voilà, je pense que la démarche est cohérente avec ce que nous faisons et il faut se doter de ressources humaines en l'occurrence pour cette démarche. Est-ce qu'il y a des questions ? On est d'accord je pense. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

Mission Animation Territoriale - cellule relations aux usagers - création d'un emploi de chargé(e) d'accueil des nouveaux arrivants

Le conseil décide :

- De créer au sein de la cellule Relations aux usagers de la Mission Animation Territoriale un emploi permanent à temps complet relevant de la filière administrative calibré du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A).
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Direction de la Gestion des déchets - suppressions et créations d'emplois

7. Direction Prospective et Développement - service développement territorial durable - création d'un emploi de chargé(e) de coopération CTG

8. Direction des Finances - ajustement de l'organisation, transformation et création de postes

9. Direction des Systèmes d'Information - évolution de l'organisation et création de postes

10. Direction de la Logistique et des Moyens Généraux - Service patrimoine bâti - Création d'un emploi d'agent de gestion patrimoniale

11. Tableau des effectifs - création et suppression des emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2024

12. Droit à la formation des élus - Convention avec le Centre Condorcet

M. le Président.- Nous avons ensuite là aussi plusieurs questions de la 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 qui concernent également les ressources humaines avec : la 6, la suppression et la création d'emplois. Au niveau du service développement territorial durable : la création d'un emploi de chargé de coopération CTG. Au niveau des finances : l'ajustement de l'organisation et de la transformation. Système d'informations : évolution là dans l'organisation du service, la 9. Au niveau de la 10, c'est la logistique et les moyens généraux : la création d'un emploi d'agent de gestion patrimoniale. Et enfin vous avez comme d'habitude le tableau des effectifs qui évolue en fonction de ces créations, suppressions, ajustements, bien entendu. Nous avons également le droit à la formation des élus qui est une délibération qui permet d'apporter ce service aux élus qui le souhaitent. Donc la délibération 6 à la délibération 12 : Est ce qu'il y a des questions ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Direction de la Gestion des déchets - suppressions et créations d'emplois

Le conseil décide :

- *De supprimer un emploi permanent à temps complet de chef de service exploitation relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;*
- *De créer un emploi permanent à temps complet de chef(e) de service collecte des déchets relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) ;*
- *De supprimer un emploi permanent à temps complet d'agent de haut de quai - adjoint coordonnateur à la déchèterie sud relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (Catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) ;*
- *De créer un emploi permanent à temps complet de chef(fe) du service déchetterie relevant de la filière technique calibré sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) ;*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction Prospective et Développement - service développement territorial durable - création d'un emploi de chargé(e) de coopération CTG

Le conseil décide :

- *De créer au sein du service développement territorial durable de la Direction Prospective et Développement un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de coopération Conventions Territoriales Globales (CTG) relevant de la filière administrative calibré du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A) ;*
- *De mettre à jour le tableau des effectifs ;*
- *Imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des Finances - ajustement de l'organisation, transformation et création de postes

Le conseil décide :

- de supprimer l'emploi non permanent à temps complet de chargé de projets techniques et financiers actuellement établi sur la base d'un contrat de projet relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial (catégorie A) ;
- de supprimer l'emploi permanent à temps complet de chargé de gestion de la dette et de la fiscalité relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;
- de supprimer l'emploi permanent à temps complet de responsable de la cellule dépenses relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché territorial (catégorie A) ;
- de créer au sein du service Ressources et Expertise un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de la dette et des dispositifs comptables et financiers relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'attaché principal (catégorie A) ;
- de créer un emploi permanent à temps complet de chef du service dépenses relevant de la filière administrative calibré sur le grade d'attaché territorial jusqu'au grade d'attaché principal (catégorie A) ;
- de mettre à jour le tableau des effectifs ;
- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction des Systèmes d'Information - évolution de l'organisation et création de postes

Le conseil décide :

- De créer au sein de la cellule coopération du service Applications et Expérience utilisateurs un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de la coopération numérique relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (catégorie A).
- De créer au sein de la cellule applications et données du service Applications et Expérience utilisateurs un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de l'ingénierie de la donnée et développement relevant de la filière technique calibré du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) jusqu'au grade d'ingénieur territorial (Catégorie A).
- De mettre à jour le tableau des effectifs.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction de la Logistique et des Moyens Généraux - Service patrimoine bâti - Création d'un emploi d'agent de gestion patrimoniale

Le conseil décide :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'agent de gestion patrimoniale relevant de la filière administrative calibré sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) jusqu'au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Tableau des effectifs - création et suppression des emplois dans le cadre du processus d'avancements de grades et de promotion interne au titre de l'année 2024

Le conseil décide :

- De créer les emplois suivants :

Filière technique :

Promotion interne :

Ingénieur : 1

Agent de maîtrise : 1

Avancements de grades :

Ingénieur principal : 1

Agent de maîtrise principal : 4

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 5

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 6 dont :

- 2 à compter du 01/07/2024
- 2 à compter du 01/09/2024
- 1 à compter du 03/09/2024
- 1 à compter d 04/11/2024

Filière administrative :

Promotion interne :

Attaché : 1

Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1

Avancements de grades :

Attaché principal : 1

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 2

Filière culturelle :

Avancements de grades :

Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe : 1

- De supprimer les emplois suivants :

Filière technique :

Ingénieur : 1

Technicien principal de 1^{ère} classe : 1

Agent de maîtrise : 4

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 1

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 5

Adjoint technique : 6 dont :

- 2 à compter du 01/07/2024
- 2 à compter du 01/09/2024
- 1 à compter du 03/09/2024
- 1 à compter du 04/11/2024

Filière administrative :

Attaché : 1

Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 2

Filière culturelle :

Adjoint du patrimoine : 1

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Droit à la formation des élus - Convention avec le Centre Condorcet

Le conseil décide :

- d'approuver les termes de la convention portant sur la formation des élus communautaires à intervenir avec le Centre de formation CONDORCET de la FNESR.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.
- de prélever les dépenses correspondantes, 15 800 € TTC, sur les lignes budgétaires correspondantes.

Observations : Adoption à l'unanimité.

13. Société publique Locale "Sud Bourgogne Aménagement" - Vente de parts à la commune du Breuil

M. le Président.- La SPL sud Bourgogne Aménagement, vente de parts à la commune du Breuil. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, merci Monsieur le Président. Juste pour rappel chers collègues, vous savez que nous sommes adhérents à la SPL sud Bourgogne Aménagement et que nous avons souscrits lors de notre entrée au capital, 36 actions, pour la somme de 36 000 euros. Alors c'est une adhésion qui nous permet de mener à bien des projets d'aménagement, des opérations de construction et de réhabilitation sur le territoire, sachant que le capital de cette SPL est aussi en parallèle ouvert aux communes qui en font la demande. Et c'est le cas de la ville du Breuil qui sollicite la CUCM pour se montrer acquéreur d'une part détenue par la CUCM pour bénéficier des services de la SPL. Nous avons donné notre accord à la vente d'une part unique à la commune du Breuil et puis, bien entendu, en parallèle demandé l'agrément de la SPL qui a répondu elle favorablement en date du 31 mai dernier. Donc la Communauté Urbaine étant disposée à consentir cette cession, elle a conformément à l'article 14 des statuts demandé l'agrément de la SPL sur cette transaction. C'est un agrément qui a été obtenu du conseil d'administration de cette société le 31 mai dernier. Il nous est demandé d'approuver ce soir la cession d'une action de la CUCM à la ville du Breuil.

M. le Président.- Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Société publique Locale "Sud Bourgogne Aménagement" - Vente de parts à la commune du Breuil

Le conseil décide :

- *D'approuver la vente d'une action du capital social de la société publique locale « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Breuil en contrepartie d'un prix fixé à 1 000 €.*
- *D'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer tous les documents permettant de rendre effective cette cession.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

14. Fourniture de matériels informatique et prestations associées - Autorisation de signature de trois accords-cadres à bons de commandes et à marchés subséquents sur appel d'offre ouvert

15. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 2 pour 13 lots de l'accord-cadre 21044PR

M. le Président.- Deux questions sans présentation ensuite : la fourniture de matériel informatique et les travaux d'entretien et amélioration des bâtiments. Est-ce qu'il y a des questions, des prises de parole sur ces 2 délibérations ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Fourniture de matériels informatique et prestations associées - Autorisation de signature de trois accords-cadres à bons de commandes et à marchés subséquents sur appel d'offre ouvert

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer trois accord-cadre mono-attributaire exécutés en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commandes, sans minimum et avec maximum, d'une durée initiale de deux ans reconductibles deux fois un an sont conclus avec les prestataires suivants et pour les montants suivants :*
 - *Lot 1 : AMG Informatique, sis 7 avenue de la Découverte 21000 Dijon, pour un montant maximum de 900 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre soit un maximum période 1 : 450 000€ HT - période 2 : 225 000€ HT – période 3 : 225 000€ HT*
 - *Lot 2 : Econocom, sis 40 Quai de Dion Bouton 92800 Puteaux, pour un montant maximum de 800 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre soit un maximum période 1 : 400 000€ HT - période 2 : 200 000€ HT – période 3 : 200 000€ HT*

- Lot 3 : Betoobe, sis 19C Avenue Albert Schweitzer 13210 Saint-Rémy-de-Provence, pour un montant maximum de 300 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre soit un maximum période 1 : 150 000€ HT - période 2 : 75 000€ HT – période 3 : 75 000€ HT ;
 - Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la collectivité,
 - Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication,
 - Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.
- Observations : Adoption à l'unanimité.

Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau - Autorisation de signature d'une modification n° 2 pour 13 lots de l'accord-cadre 21044PR

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer les modifications n° 2 aux accords-cadres à bons de commande dont la liste figure ci-dessous en vue de les prolonger d'une année supplémentaire, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
 - 2204401PR : Société DOMUS CONSTRUCTION - 23E Rue du Docteur Rebillard - 71200 Le Creusot
 - 2204403PR : SARL SDB CHRISTIAN DESVIGNES – rue du 8 mai 1945 – 71400 Antully
 - 2204404PR : DAZY - Chemin des Perrières - 01750 Replonges
 - 2204405PR : ART SMA NEULAT FREDERIC – impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230 Saint Vallier
 - 2204406PR : ART SMA NEULAT FREDERIC – impasse Pierre de Coubertin – ZI La Saule - 71230 Saint Vallier
 - 2204407PR : SARL EGED - 16 Bis rue Henri Chausson - 71304 Montceau-les-Mines
 - 2204408PR : EIRL JONATHAN DUCHAUSSOY UNITEC SYSTEME - 15 rue du Café - 71240 Nanton
 - 2204409PR : SANI CONFORT - 73 rue Barbès - 71300 Montceau-les-Mines
 - 2204410PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 Montceau-les-Mines
 - 2204411PR : N° 1 : ENTREPRISE BONGLET – 1840 Route de Besançon – 39000 Lons
 - LE SAUNIER - N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 Montceau-les-Mines
 - 2204412PR : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 Montceau-les-Mines
 - 2204414PR :
 - N° 1 : MSB REVETEMENT - 12, Rue de la Fontaine - 71390 – Saint Boil
 - N° 2 : SAS REVERSO - 30, Rue de Guerlande - Zone verte - 71880 – Chatenoy le Royal
 - N° 3 : MARTIN REBEUF - 57 rue Beaubernard - 71300 Montceau-les-Mines
 - 2204415PR :
 - N° 1 : ENTREPRISE BONGLET – 1840 Route de Besançon – 39000 Lons le Saunier
 - N° 2 : EURL TOTA - 36 rue D'Autun - 71300 Montceau-les-Mines
 - N° 3 : REGIE DE TERRITOIRE DE LA CUCM NORD - 7, Rue Hélène Brion - 71200 – Le Creusot
 - d'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits aux budgets concernés.
- Observations : Adoption à l'unanimité.

II – QUESTIONS FINANCIERES

1. Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

M. le Président.- Allez on attaque le chapitre questions financières avec l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Agence d'urbanisme sud Bourgogne. Je vais devoir sortir, Daniel MEUNIER également. Et Evelyne COUILLEROT également. C'est présenté par Jean-François JAUNET, pardon.

M. Jean-François JAUNET.- Chers collègues, la salle est grande, on va laisser le temps aux collègues de sortir avant d'aborder cette question qui a déjà été vue par le passé. En fait, il s'agit de conclure simplement suite à la dissolution de l'Agence d'urbanisme Sud Bourgogne, un accord a été trouvé entre les différents partenaires de façon à, pour un des membres qui avait prévu des travaux qui n'ont pas pu être menés à leur terme, compenser financièrement pour que ces travaux puissent être faits et donc la répartition a été faite entre le Grand Chalon et la

Communauté Urbaine Creusot Montceau de façon à se partager le reste à charge après la fin des liquidités disponibles. Et donc, il est proposé que la Communauté prenne en charge 24 000 euros afin de participer à cette prise en charge. Voilà. Qui ne souhaite pas... Est-ce qu'il y a déjà des questions par rapport à ça ? Pas de question. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie et vous pouvez donc demander à nos collègues de rentrer. Merci.

Attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

Le conseil décide :

- *D'adopter le compte de gestion 2023.*

Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. David MARTI et M. Daniel MEUNIER, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

2. Mandats spéciaux - Fixation d'un cadre général

M. le Président.- Nous avons ensuite une question qui concerne les mandats spéciaux avec la fixation d'un cadre général notamment pour les élus dans le cadre de leurs missions. Voilà, mandats spéciaux, fixation d'un cadre général puisque dans le cadre des actions que porte la Communauté et dans le cadre de notre projet de mandat et des engagements que nous avons en matière de transformations digitales, mais aussi d'aménagement durable, de transport, de mobilité, d'enjeux de société et bien il y a des déplacements que les élus peuvent faire sur ma sollicitation et dans un souci de souplesse de fonctionnement, l'assemblée délibérante donc à déléguer au Président le pouvoir d'accorder des mandats spéciaux et de définir les conditions de remboursement. Pour compléter cette délégation, et en toute transparence puisque j'ai voulu vraiment qu'on soit transparent sur tous ces sujets-là, et bien la délégation donnée au Président va être complétée et il nous est proposé de définir par cette délibération qui est un cadre général avec des plafonds de remboursement ou de prise en charge directe des frais exposés lors de ses missions. Vous avez le détail et ça rentre dans le cadre bien entendu du Code général des collectivités avec tous les détails sur la délibération. Voilà mes chers collègues. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Mandats spéciaux - Fixation d'un cadre général

Le conseil décide :

- *D'approuver, le cadre général relatif aux conditions de prise en charge directe ou de remboursement pouvant être accordées dans le cadre des mandats spéciaux*
- *De renouveler l'autorisation accordée à M. le Président d'accorder les mandats spéciaux selon le cadre défini ci-dessus*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Budget principal - Vote d'une décision modificative

4. Budget annexe eau - Vote d'une décision modificative

5. Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative

6. Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative

7. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Alors questions financières toujours, plusieurs questions que je vais demander au vice-président de présenter les unes à la suite des autres. Et puis je mettrai aux voix après échanges si nécessaire.

M. Daniel MEUNIER.- Je vais vous présenter ces différentes notes de manière synthétique. Premièrement, un vote de décision modificative au budget principal. Donc, c'est une décision d'un montant 1 333 082 euros - bien entendu équilibrée en recettes et en dépenses vous vous en doutez - qui voit en section de fonctionnement le non renouvellement avec le département de la convention, vous savez cette convention concernant le dispositif relatif au RSA. Nous avons une régularisation liée à un remboursement d'assurance en matière de charges de personnel. Le versement de l'aide financière à l'Agence Urbanisme Sud Bourgogne conformément au projet de délibération qui vous a été précédemment exposé pour un montant de 24 000 euros. Une dotation liée aux mandats spéciaux conformément au projet de délibération que vient de vous présenter notre Président d'un montant de 12 000 euros. Des pénalités à recevoir par la Communauté Urbaine. Alors ces pénalités, c'est dans le cadre notamment du retard d'exécution des travaux de l'opération Technopôle pour un montant de 899 045 euros. Et un virement à la section d'investissement d'un montant de 863 045 euros. Quant à la section d'investissement, toujours dans ce budget principal, on y retrouve des compléments et des ajustements de crédit d'opérations, notamment pour les travaux d'aménagement de la place Schneider au Creusot, du Technopôle. Nous avons aussi les aides aux bailleurs pour un montant total de dépenses de 1 173 000 euros. Vous en avez le détail dans le tableau qui est joint à la note. Nous avons des régularisations comptables, compte tenu de la nature des opérations à réaliser. Ce sont des études travaux dans le cadre des travaux d'aménagement Foch / Verdun, des ouvrages d'art, du chantier des collections, du cinéma de Montceau et dossiers des eaux pluviales. Des crédits pour les aménagements de la zone Magenta pour un montant de 180 000 euros. Une dotation pour la régularisation du transfert d'un terrain du budget annexe ZAEC au budget principal pour un montant de 18 082 euros. La recette pour le versement d'une subvention du département, là c'est conforme aux dispositions qui sont prévues dans la convention RSA pour l'atteinte des objectifs pour un montant de 438 380 euros. Une dotation en recette pour la cession d'une action SPL sud Bourgogne pour la commune de Breuil. Donc là c'est le dossier que j'ai évoqué précédemment avec un montant d'action de 1 000 euros. Et en recette, un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt pour un montant de 111 376 euros. Voilà pour la décision modificative, le budget principal.

Concernant le budget annexe eau, c'est une décision modificative d'un montant de 71 700 euros - encore une fois équilibrée en recettes et en dépenses - qui prévoit dans le cadre du fonctionnement une dotation pour l'achat d'eau nécessaire aux travaux à Ciry-le-Noble. Des crédits d'études - vous savez que sur ces dossiers les crédits d'études représentent quand même une part importante. L'ajustement de la dotation pour des charges diverses de gestion courante au titre de la facturation eau aux syndicats. Un complément de crédit pour l'allocation eau compte tenu de l'augmentation tarifaire. Des crédits pour la régularisation du reversement à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les années 2020-2022. Un ajustement de la dotation des dépenses imprévues. Et une diminution du virement à la section d'investissement. Toujours au chapitre du budget annexe eau. En investissement, on intègre des compléments et des ajustements de crédit d'opérations notamment pour les travaux de révision des périmètres de protection des barrages de Saint-Sernin et du Martinet et des travaux sur réseaux d'eau brute pour le stockage du Thiellay. Un complément de crédit pour les écritures d'ordre - équilibré en dépenses et recettes - pour la régularisation de modifications d'imputation. Et enfin un ajustement de la dotation relative au recours à l'emprunt. Voilà la décision modificative pour le budget annexe eau.

Pour le budget annexe ZAEC, c'est une décision modificative elle d'un montant de 600 000 euros - encore une fois équilibrée en recettes et dépenses - qui prévoit avant tout des crédits pour l'aménagement des zones du Prélong à Montceau, de la Plaine des Riaux au Creusot et de L'Essertot à Sanvignes. Bien entendu, nous avons à prévoir des écritures d'ordre pour répondre à ces besoins.

Décision modificative au budget annexe assainissement. Là c'est une décision modificative d'un montant de 5600 euros qui prévoit en fonctionnement des crédits d'études, un ajustement de la dotation pour d'autres charges de gestion courante, des crédits pour la régularisation du reversement à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée 2020/2022 et d'ajustements en dotation de dépenses imprévues. En investissement là ce sont des compléments à des ajustements de crédit pour certaines opérations - pour les opérations de rénovation des usines de dépollution à Sanvignes et à Torcy- vous savez que ce sont de gros dossiers - et les travaux sur les réseaux d'eaux usées à Sanvignes dans le quartier des Essarts. Un complément de crédit pour les écritures d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes pour la régularisation d'une modification d'imputation. Voilà de manière synthétique présentées rapidement les différentes modifications au Budgets annexes assainissement, eau, ZAEC et puis au budget principal.

La mise à jour des AP/CP. Bon, la mise à jour des AP/CP vous savez que c'est quelque chose que je présente régulièrement. Qu'est-ce qu'il nous faut en retenir ? De manière synthétique, sachant, encore une fois, que toutes les modifications qui ont été apportées vous sont stipulées en rouge dans le tableau joint à la note. De ces modifications,

vous vous en doutez, naissent bien entendu bien des décisions modificatives que je viens de vous présenter et puis vont illustrer les écritures afférentes. Alors pour le budget principal, on vous propose d'augmenter le montant de l'autorisation pour le programme Technopôle ainsi que les crédits de paiement pour l'année 2024 pour traduire comptablement les derniers flux financiers. Par ailleurs, on vous propose d'augmenter le crédit de paiement de l'année 2024 de l'AP qui concerne l'aménagement de la place Schneider au Creusot. Une nouveauté toutefois, vous verrez dans ces AP/CP, on vous propose de fusionner les autorisations de programme pour les opérations d'aide à la pierre - vous savez c'est les aides aux bailleurs sociaux - et OPAH, les aides aux propriétaires - en une seule autorisation de programme que l'on dénommera : attractivités résidentielles. On y intégrera les modifications de la convention d'aide aux bailleurs sociaux. L'objectif tout simplement, c'est d'apporter dans nos flux financiers et dans la lecture que nous en avons plus de cohérence dans la lecture totale du budget dédié, en définitive à des domaines qui sont des domaines concomitants. Cette fusion des AP/CP va nous permettre de renforcer la dynamique d'attractivité territoriale que connaît la CUCM. Toute l'étude stratégique en matière d'habitat sera réalisée pour définir la stratégie d'habitat et de peuplement sur le territoire de la CUCM, en lien bien entendu avec les partenaires et les communes qui sont compétentes en matière de logement. C'est une étude qui va nous permettre dans un premier temps de nous mettre en conformité avec les obligations réglementaires. Proposer et renforcer aussi des outils opérationnels et dispositifs de la CUCM pour cette même attractivité résidentielle mais aussi orienter les dispositifs des partenaires de l'habitat sur des objectifs que nous partagerons avec eux à l'échelle du territoire. Pour le budget assainissement collectif, détails et modifications que vous voyez apparaître dans le tableau tiennent compte notamment de l'évolution des opérations qui vont relativement bon train sur le territoire. Donc on vous propose d'ajuster les crédits de paiement pour l'année 2024 pour toutes les autorisations de programmes qui concernent la rénovation des usines de dépollution et les travaux sur les réseaux d'eaux usées. Pour le budget eau potable, rentre en ligne de compte l'évolution des opérations aussi avec un ajustement de crédits pour 2024 pour toutes les autorisations de programme qui concerne les rénovations des réseaux d'eau potable, de protection des ressources et les travaux sur le réseau d'eau brute. Là aussi large dossier Jean-Marc ne me contredira pas sur ce sujet. Par ailleurs pour les mêmes raisons au vu de l'engagement des travaux et des opérations, on vous propose d'augmenter le montant de l'autorisation de programme barrages - captages ainsi que les crédits de paiement pour l'année 2024. Et enfin au budget transports à la ligne de ces AP/CP, on vous propose la création d'une autorisation de programme - vous vous en doutez nous en avons parlé dans les conseils précédents - pour le renouvellement de la flotte de bus dans un objectif de verdissement et de décarbonation. Le budget de 3 300 000 d'euros que nous avons voté lors du budget 2024 étant réparti ainsi : 2 200 000 euros en 2024, 550 000 euros en 2025 et autant 550 000 euros en 2026. Donc ces futures acquisitions et bien c'est le résultat des engagements de la collectivité, nous n'allons pas y revenir dans le cadre de la transition écologique avec un choix énergétique que nous avons fait porter sur l'électrique. La programmation des acquisitions de bus pour les années à venir devra répondre à de nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires dans le choix des solutions qui seront adoptées pour faire évoluer ce parc de véhicules avec un objectif pardon de généralisation progressive bien entendu de zéro émission. A ce stade, pour entrer un petit peu plus dans les détails, nous envisageons l'acquisition de 6 bus jusqu'à la fin du mandat et plus particulièrement la commande de 4 bus en 2024. Voilà donc au niveau des AP/CP avec quelques détails que j'ai voulu vous apporter pour illustrer quelques lignes de ces AP/CP. Monsieur le Président me rappelle à l'ordre, il y a aussi la taxe de séjour et j'ai vu le regard sombre de M. SOUVIGNY. Oui. Je ne sais pas... Oui bon réflexe, M. SOUVIGNY.

M. le Président.- Ca concerne l'Office de tourisme quand même, de manière indirecte mais quand même. Comme Guy SOUVIGNY doit sortir... Guy, on va attendre un petit peu... Non, non, Guy on va du coup faire voter les autres puisqu'il n'y a pas de conflit d'intérêts sur les autres. Oui, bien sûr vous allez avoir la parole avant le vote, il n'y a pas de problème sur la délib, les délib 2 à 7. Vous me dites sur quoi vous voulez intervenir les uns et les autres. J'ai vu Madame JARROT, j'ai vu Monsieur LANDRE. Madame JARROT. On va vous donner un micro parce qu'on ne vous entend pas.

Mme Marie-Claude JARROT.- Alors sur la DM BP du budget principal, je n'ai pas dû être assez attentive. Vous avez parlé de la régularisation comptable concernant le cinéma, elle se trouve sur quelles lignes ? Subvention d'équipement ? Compte de travaux ? Subvention d'équipement. Donc elle fait partie... 355 000 euros, on est d'accord ? Merci.

M. le Président.- M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui pareil, sur la décision modificative, est-ce que vous pourriez nous préciser auprès de qui sont perçus les 899 000 euros de recette de pénalités de retard sur le Technopôle et si ce sont les seuls à

percevoir ou s'il y en aura d'autres et à quoi correspondent les 500 000 euros supplémentaires qui - si je comprends bien portent l'AP/CP à 14,9 ou 15 millions d'euros – est-ce que ça correspond à des travaux supplémentaires ou à un budget supplémentaire sur les travaux qui étaient déjà prévus. Je vous remercie.

M. Daniel MEUNIER.- Juste répondre effectivement sur les pénalités puisque là ce sont des pénalités par rapport effectivement des retards concernant le chantier. Voilà c'est la somme qui vient de vous être indiquée.

M. le Président.- C'est plutôt un prévisionnel qui est calculé sur les pénalités de retard qu'on peut appliquer et qu'on va appliquer d'ailleurs, qu'on va appliquer. Donc on est sur un prévisionnel dans le cadre de l'AP/CP puisqu'on peut le faire dans le cadre d'une AP/CP et effectivement il y a des entreprises qui n'ont pas respecté les délais et donc nous allons appliquer ces pénalités, c'est un prévisionnel sur ces pénalités. Comme vous le savez c'est la SPLAAD qui assistait la Communauté Urbaine pour la maîtrise d'ouvrage et donc la SPLAAD est en train de faire les calculs vraiment plus précis, mais on sera normalement de cet ordre-là. Voilà pour répondre à votre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Est-ce qu'il va y avoir des votes différents en fonction des délibérations ? Oui M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Je vote contre tous les budgets.

M. le Président.- Donc vous votez contre jusqu'à la 6. Donc 6 inclus et « pour » pour la 7. Ok. Donc je fais voter de 2 à 6 pour le coup. J'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas d'autres contre mais il y aura peut-être des abstentions. Donc de 2 à 6. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Donc j'ai bien compris : une voix contre pour la 2, la 3, la 4, la 5 et la 6. Merci.

Pour la 7 AP/CP. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

Budget principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe ZAEC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement des échéanciers des Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;
- De voter la fusion des autorisations de programme Aides à la Pierre et OPAH en une seule AP Attractivité Résidentielle ;
- De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées aux programmes Technopôle, et Barrages – Captages.
- De voter la création de l'autorisation de programme pour le renouvellement de la flotte de bus.

Observations : Adoption à l'unanimité.

8. Tourisme - Taxe de Séjour - Modification de la grille tarifaire

M. le Président.- Nous passons maintenant à la taxe de séjour et je vais demander à notre collègue Guy SOUVIGNY de sortir de la salle. Merci.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues concernant cette taxe de séjour, la modification de la grille tarifaire. Juste pour rappel, vous savez que la taxe de séjour est perçue par les hébergements marchands tels que les hôtels et résidences de tourisme, les villages de vacances, on a aussi les auberges collectives, les chambres d'hôtes, les terrains de camping, de caravaning et puis tous les autres hébergements de plein-air et aussi il faut intégrer les ports de plaisance. Sont également concernés les hébergements qui eux sont en attente de placement, qui n'ont encore pas été répertoriés et puis les hébergements... Donc le produit de la taxe de séjour est intégralement affecté par la CUCM aux ressources de l'Office de tourisme communautaire dans le cadre de l'exercice de ses missions. Pour le règlement, les hébergeurs, tous les hébergeurs - j'insiste là-dessus - doivent retourner un état récapitulatif qui est transmis par courrier par l'Office de tourisme. Donc la présente délibération, là ce soir, elle a pour objet de mettre en place une augmentation de la tarification sur l'ensemble des catégories d'hébergement parce que pour rappel les tarifs n'ont jamais été modifiés depuis l'instauration de la taxe de séjour en 2012. Il y a déjà 12 ans que nous n'avons pas opéré de régulation de tarification. Le nombre d'établissements hôteliers de la CUCM a quand même quadruplé depuis 2012 et le nombre de nuitées a augmenté de 60... de plus de 69%. C'est quand même des chiffres qu'il nous faut prendre en compte et par rapport justement à l'attractivité de notre territoire. C'est une augmentation de l'ensemble des catégories qui permettra une hausse de recettes budgétaires estimées à 36 479 euros. Donc pourquoi s'en priver. Il est à savoir aussi que les tarifs des autres collectivités de Saône-et-Loire sont plus importants que la moyenne nationale, nous, notre proposition de mise à jour de la tarification de cette taxe se situe pour le moment en dessous de la moyenne départementale avec un alignement pour le territoire de la CUCM sur la moyenne nationale. Voilà, je vous fais l'économie de toute la lecture du tableau afférent et que vous allez retrouver dans la note qui est jointe.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Tourisme - Taxe de Séjour - Modification de la grille tarifaire

Le conseil décide :

- D'adopter la grille tarifaire, précisée ci-après, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher 2025	Tarif plafond 2025	CUCM 2025
Palaces	0,70 €	4,80 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,40 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,70 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €
Hébergements sans classement ou en attente de classement, hors hébergements de plein air	1%	5%	3,50%

Observations : Etant précisé que M. Guy SOUVIGNY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. Modification du mode de calcul des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz

M. le Président.- Nous avons ensuite sur ce même chapitre une modification du calcul des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public. Pas de prise de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Modification du mode de calcul des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité et du gaz

Le conseil décide :

- De modifier le mode de calcul pour l'occupation du domaine public communautaire par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- De fixer le mode de calcul, au plafond maximum prévu par la réglementation en vigueur.

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Le Creusot - Travaux d'aménagement de la place Schneider - Autorisation préalable de signature de marchés à procédure adaptée

M. le Président.- Développement urbain, un sujet sur les travaux d'aménagement de la place Schneider. Evelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui merci Président. Donc il s'agit d'une autorisation préalable de signature de marchés à procédure adaptée pour démarrer les travaux d'aménagement de la place Schneider. Le programme d'aménagement de ces espaces publics avait été approuvé par décision du bureau communautaire le 26 janvier 2023. Pour rappel, les enjeux du projet associent l'amélioration du cadre de vie, la prise en compte des mobilités actives ou encore la mise en valeur des terrasses des commerçants. Entre autres, parce que je pourrais vous citer... être beaucoup plus longue sur la description du projet. Aujourd'hui, il s'agit d'engager l'aménagement de ce secteur en octobre 2024 et il convient donc de lancer les marchés de travaux dont le coût est estimé à 2 560 000 euros hors taxes, soit 3 720 000 euros TTC avec une procédure adaptée qui sera lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux et qui se décompose en 3 lots : VRD pour une estimation de 1,7 millions d'euros, éclairage public estimation 167 000 euros et espaces verts estimation 662 000 euros, le tout hors taxes. Donc il nous est demandé afin de poursuivre le projet d'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics de signer à titre... et de l'autoriser à titre préalable à signer les marchés intervenir avec les prestataires qui seront retenus à l'issue de la procédure.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole, des questions ? Monsieur LANDRE. Si on peut lui donner le micro.

M. Charles LANDRE.- Oui, le sens de mon vote ne vous étonnera pas sur cette délibération puisque nous avons déjà eu largement le temps de débattre sur le devenir de la place Schneider. Je note toutefois, puisqu'on n'a pas eu la chance d'avoir de présentation de ce projet en conseil municipal. Si je me fie à ce que j'en ai vu dans la presse et sur les visuels que vous avez diffusés. En fait, vous dites qu'il faut mettre en avant les mobilités actives. Alors je n'ai toujours pas bien compris ce que c'était que les mobilités actives mais je constate que 25% des travaux, du montant des travaux qui seront consacrés à la place Schneider serviront à recouvrir la place Schneider d'arbres à proximité immédiate probablement du plus beau parc de la région, du parc de la Verrerie. Je pense qu'il n'y avait pas nécessité à rajouter de l'espace vert à proximité de cet espace et qu'on avait l'occasion avec la rénovation de la place Schneider de proposer un lieu qui rassemble, un lieu qui puisse créer, développer des événements importants pour évidemment l'agglomération creusotine mais aussi pour la CUCM et toute la région. Et là on passe à côté. Et c'est vrai qu'avec cette délibération qui met en lumière financièrement en tout cas dans le budget prévisionnel qui est présenté ici le montant extrêmement important du verdissement de la place Schneider. Alors vous allez certainement présenter ça de façon extrêmement positive en disant que c'est une action environnementale mais je crois qu'à cet endroit-là dans l'environnement qui est celui de la place Schneider c'est à dire celui du parc qui mériterait d'être bien davantage valorisé et bien le choix que vous avez fait donc de finalement supprimer la place en tant que place puisque ça va devenir effectivement un espace de passage pour ceux qui voudront se déplacer différemment mais en aucun cas le grand lieu de rassemblement qu'il a toujours été et qu'il devrait toujours être pour les creusotins et les habitants de la région. Je redis que je trouve ça profondément dommage. Je pense que c'est une erreur évidemment même si le temps n'est plus au débat puisque nous avons largement eu le temps de l'avoir. Je voterai contre cette autorisation préalable de signature à ce marché pour les travaux d'aménagement de la place Schneider pour toutes les raisons que j'ai déjà évoquées par le passé et pour celles que je donne ce soir. Et je dois dire que vu le pourcentage des travaux qui y sont consacrés m'effare. Merci.

M. le Président.- Evelyne COUILLEROT

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui merci. Quelques éléments de réponse tout d'abord pour éclairer tout le monde. Une question de vocabulaire. Les mobilités actives c'est quand on se déplace activement à l'aide de ses muscles. Donc oui c'est ça. C'est autre chose... c'est courant... vous savez on a longtemps parlé de mobilité douce par opposition à la voiture. Aujourd'hui les choses évoluent et il faut s'informer... ça vous fait sourire mais il faut s'informer, suivre un peu ce qui se passe... Les mobilités actives c'est ce qui n'est pas alimenté par une énergie... qui est alimentée par une énergie musculaire à l'inverse des mobilités où c'est une énergie électrique... Voilà pour vous éclairer.

Sinon, vous avez dit à plusieurs reprises « le choix que vous avez fait ». Ecoutez ce choix M. LANDRE, il résulte d'une concertation de 9 mois avec la population à travers différents lieux, des lieux de réunion et des lieux ouverts sur la place elle-même, enfin toute une série de temps donné sur Internet également, toute une série de temps donné aux creusotins et même plus largement puisqu'on parle de notre bassin de vie quand on parle de la place Schneider, pour se prononcer, se positionner et nous faire part de leurs envies. A tel point, cette concertation, là aussi ça vous fait sourire, écoutez si c'est comme ça que vous appréhendez la parole des creusotins... je comprends bien pourquoi vous n'êtes pas la majorité... A tel point, la concertation que nous avons revue et je le dis volontairement parce que certains s'en sont étonnés. Il y avait 2 propositions que nous avons mis au vote issues du travail de la concertation du cabinet. 2 propositions. Et la concertation s'est poursuivie et un vote a eu lieu et des remarques et des contributions écrites - parce que les gens se sont vraiment engagés - ils ont même pris pour certains le crayon et ils ont fait des propositions écrites ce qui fait que ce qui va se passer, ce qui va se faire, c'est une 3ème proposition. Donc ce n'est pas ce que nous avons décidé. C'est vraiment ce qui s'est fait en concertation, à l'écoute et dans une vraie dynamique des gens de participer, une vraie volonté de participer. Alors vous dites, ça n'a pas été présenté, mais M. LANDRE vous êtes un citoyen comme les autres. D'abord avant d'être un élu. Je vous ai vu à plusieurs reprises là-aussi narquois à proximité de la place Schneider, je vous ai vu personnellement assis en terrasse de café, ça vous amusait beaucoup que nous concertions, mais vous n'êtes jamais venu voir, échanger avec nous comme tout citoyen, comme d'autres élus l'ont fait. Vous n'êtes jamais venu échanger avec nous ou avec le cabinet, première chose. Deuxième chose, ça a été présenté en commission où un membre de votre groupe siège. J'ai demandé s'il avait des éléments pour modifier ou des remarques. Aucune. Donc voilà. Les choses telles qu'elles devaient être faites ont été faites, puisque portées à connaissance de l'ensemble des élus, puisque présentées en commission municipale et en commission communautaire également. Aucune étape n'a été loupée et lorsque nous avancerons davantage et que nous rentrerons en phase active, je m'engage avec le Président à ce que nous fassions dans cette instance une présentation du projet de façon très fine.

Sur la question des arbres. Là aussi, c'est issu de la concertation. Les gens nous ont dit : ce serait bien qu'il y ait un lien direct entre le parc de la Verrerie et la place Schneider, que l'on gomme la séparation entre les 2. Donc ça

été facilité par la suppression de la voirie et par un cheminement avec une végétalisation. Mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi le souhait, et là aussi si vous aviez assisté aux présentations vous le sauriez, il y a aussi le souhait de baisser les températures. En été, la place Schneider, c'est plus de 40 degrés les étés passés. Et là, il y a eu des études. Je ne vous dis pas dans l'avenir. Si rien est fait... Si on ne désimperméabilise pas les sols et si on ne plante pas - parce que dans les éléments que vous voyez, ce n'est pas que des arbres, il y a désimperméabilisation, il y a toute sortes de plantation. Si on ne le fait pas, jamais ça ne sera un espace de vie où il sera agréable d'être. Comment aller à un endroit où il fait plus de 40 degrés. Donc là aussi c'est simplement du bon sens que de s'adapter et justement de faire que ce soit un véritable espace de vie et un lieu de rassemblement. Là aussi, sur ce qui a été travaillé, que ce soit là avec la population et les associations, mais également les services, tout un espace est prévu pour permettre des animations et notamment ceux qui viennent savent que les beaux bagages, par exemple, il faut beaucoup d'espace pour amener parfois des structures, des scènes, quelque chose de relativement important. Tout cela a été pris en compte et cet espace existera bien qui sera un véritable lieu de rassemblement, qui permettra d'avoir des animations, des temps de partage. Donc, tout cela a été pris en compte et je le redis vraiment avec tous ceux qui ont voulu s'impliquer dans ce projet et je vous rassure ils ont été très nombreux.

M. le Président.- Merci. Ah il y a une main qui se lève là-bas. Alain BALLOT.

M. Alain BALLOT.- Merci M. le Président, chers collègues bonjour. Je m'abstiendrai sur cette délibération. Je ne suis pas du tout dans la polémique et je ne souhaite pas y rentrer, mais simplement j'en suis à mon 3^{ème} mandat. Ça fait 2 mandats où je demande l'aménagement du bourg de Saint-Eusèbe qui fait à peu près 400 m² autour du monument aux morts, où on a un accès handicapé qui n'est pas accessible d'ailleurs. A chaque fois, on me recule ce projet pour une question de budget et là on me demande de voter 3 000 000 d'euros. Alors que moi j'en ai peut-être pour 50 ou 60 000. Donc pour cette raison et uniquement pour cette raison, je m'abstiendrai Président.

M. le Président.- Très bien. Qui veut prendre la parole ? Plus personne ? Qui ? Abdoukadder ATTEYE.

M. Abdoukadder ATTEYE.- Bonsoir à tous. Je vais suivre le même chemin que mon collègue Alain BALLOT parce que tout simplement moi aussi je vais m'abstenir pour la seule raison que quand on a des petits projets qui ne coûtent pas très chers, c'est toujours la même chose, mais par contre pour voter des 3 000 000 pour des places dans des grandes communes parce que c'est pour la Communauté, parce que c'est pour l'attractivité de la communauté... Je m'abstiens aussi de voter.

M. le Président.- Très bien. D'autres prises de parole ? Il y en a une de l'autre côté.

M. Denis BEAUDOT.- Merci, chers collègues. Je suivrai aussi ce même procédé. Je m'abstiendrai, parce que je pense franchement 3 000 000 d'euros dans une place, cela a beau être la ville centre de la CUCM, il ne faut quand même pas – oui il y en a 2, celle de Montceau-les-Mines aussi, je sais bien mais il ne faut quand même pas oublier les communes plus petites qui souvent vous demande de l'argent pour financer des projets qu'ils ont aussi à faire avancer et faire évoluer. Et je trouve aussi que c'est une somme très importante pour une place. Merci.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui moi je veux simplement dire à Mme COUILLEROT, on voit là votre sens de la concertation. Je n'ai jamais attaqué ce que vous étiez alors qualifier vos adversaires politiques de narquois, les décrire au café c'est Madame, c'est vraiment à peu près au niveau auquel vous situez le débat à chaque fois. Donc évidemment je me suis rendu place Schneider lorsque le cabinet était présent. Si d'ailleurs vous pratiquiez la place Schneider plus souvent et vous vous y rendiez, vous vous seriez peut-être rendue compte que les débats ont été extrêmement vifs et le sont encore pour les creusotins. Il était normal ce soir que j'exprime une opinion qui est une opinion largement exprimée au Creusot. Je ne sais pas si elle est majoritaire ou minoritaire, mais elle est largement exprimée quant au devenir de cette place. Que vous vous permettiez ce genre de remarque, je trouve ça aussi déplacé que déplorable, je ne vous répondrai donc pas sur ce point mais chaque creusotin aura pu juger ce soir de l'attention et l'attention vous portez à la concertation. Je crois que les commerçants creusotins qui ont fait le compte rendu des réunions que vous avez menées ont eu à peu près le même sentiment que celui que j'ai ce soir, c'est à dire le sentiment que vous nous méprisez.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Merci Président. Je suis obligée de vous répondre parce que c'était factuel. Vous vous plaignez de ne pas savoir mais écoutez quand tout est à votre portée pour savoir, pour prendre connaissance, pour échanger. Quand on est là pour vous. Je n'appelle pas ça du mépris, on est là pour vous. Il y a des collègues qui sont là autour de la table qui étaient avec moi. On est là pour vous comme pour d'autres. C'est factuel de considérer que quelqu'un qui est assis à proximité et il n'a aucune envie de venir dialoguer. Voilà. Vous le prenez mal parce qu'effectivement ça montre bien à quel point vous ne voulez pas vous investir et participer à un projet. Très bien. Mais en l'occurrence pour moi c'était uniquement factuel. Alors je ne peux pas ne pas répondre non plus sur la question des commerçants parce que les services ont travaillé avec eux. Donc c'est remettre en cause le travail des services. Lorsque vous dites ça, moi je ne me permettrai pas ça. On a fait X réunions et avec le cabinet qui accompagnait et avec les services de la communauté et volontairement en tant qu'élue je n'y ai pas participé comme mes autres collègues élus, tout simplement pour que la parole soit libre, parce que quand on veut une véritable concertation il ne faut pas non plus... il faut donner des temps, des espaces de respiration aux gens pour qu'ils échangent aussi sans nous et puis, par contre, dès qu'il y a des sujets qui deviennent un peu plus pointus, où il faut trancher, et bien moi je suis allée les rencontrer. Après pas tous parce que certains ne sont pas venus aux réunions. Moi c'est pareil, je suis très factuelle. On ne va pas aller chercher des gens qui ne veulent pas venir. C'est factuel mais ceux qui sont venus, qui ont fait des remarques, qui ont soulevé des difficultés, je suis allée les rencontrer spécifiquement en plus et à tel point là aussi que personne n'avait entendu parler de zone bleue sur le haut de la rue Marcel Sembat et ça a été décidé dans un second temps simplement parce que des commerçants nous l'ont demandé. Donc les projets évoluent avec les gens qui ont envie de participer, qui amènent leur contribution. On est à leur écoute. Quand ça n'est pas le cas, écoutez-moi je suis factuelle, je ne peux pas faire avec ceux qui ne n'ont pas envie de faire.

M. le Président.- Très bien est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, je vois Paulette MATRAY. Elle a un micro oui.

Mme Paulette MATRAY.- Simplement moi je voulais dire que je voterai cette délibération. Marigny commune de 167 habitants, je ne suis pas du tout d'accord avec mes collègues de Saint-Eusèbe et Morey. Ils pensent ce qu'ils veulent, mais moi je pense aussi ce que je veux. Voilà.

M. le Président.- Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Mais j'ai bien compris le sens des votes, ne vous inquiétez pas. On a chacun le droit d'être, on a chacun a le droit d'être favorables ou pas favorables. Chacun peut s'exprimer. Bien, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que je conclue le vote.

Bon premier élément moi qui me paraît important. D'abord je salue le travail d'Evelyne COUILLEROT sur ce dossier qui était un travail titanesque. Titanesque, pendant plusieurs mois de concertation et croyez-moi ça n'est pas facile et je rappelle que - je parle en tant que Président de la Communauté, mais je suis aussi maire du Creusot donc je connais un peu le sujet – jamais, je le dis, un projet n'a été autant concerté au Creusot et pourtant la démocratie participative, ça fait des années et des années que nous pratiquons et c'est un sujet qui a été vraiment concerté par plusieurs biais, comme l'a dit Evelyne COUILLEROT. Ce sont des centaines et des centaines de personnes qui se sont exprimées et le résultat de cette expression elle donne et bien ce que la place Schneider sera demain, c'est à dire une véritable place où les Creusotins pourront venir. Avant ils venaient sur un parking, je le rappelle, maintenant ça sera une place. Et donc si le résultat de la concertation avait été effectivement qu'on aille vers du minéral ou qu'on aille vers autre chose, on en aurait tenu compte sauf que les centaines et centaines de personnes qui sont venues s'exprimer par tous les biais encore une fois des ateliers, des réunions publiques avec un cabinet, par internet, pendant des mois, des mois et des mois. Donc moi je ne peux pas non plus laisser dire que cette place elle est issue simplement d'une réflexion des élus de la majorité communautaire ou de la ville du Creusot. Elle a été concertée. Les commerçants tout autant et je dirais même peut-être plus d'ailleurs. Les commerçants - j'avoue Evelyne COUILLEROT en sait quelque chose - que ce n'est pas toujours simple avec des commerçants de savoir exactement d'abord ce qu'ils attendent d'un aménagement et ensuite de comprendre leurs difficultés. Nous je crois que nous avons tenu compte de leurs remarques à tel point qu'il m'arrive d'aller dans les commerces du Creusot quand même et qu'une personne qui est concernée au premier chef a reconnu qu'il n'avait pas forcément compris le sens au départ de ce qu'allait être cette place, mais que maintenant il en était très heureux et que ça allait sans aucun doute servir le commerce qui est sur la place Schneider. Ça c'est le premier élément.

Oui c'est un facteur d'attractivité incontestable, c'est vrai pour la ville mais c'est aussi pour la Communauté Urbaine. Je ne vais pas revenir sur les enjeux qui nous attendent demain en matière d'attractivité. Nous avons des enjeux majeurs en matière d'attractivité. Je le dis et je le dis en toute amitié, l'attractivité d'un territoire passe d'abord par les villes centres, pas uniquement les villes centres, mais d'abord les villes centres. La question des cinémas par exemple est une question majeure. Si la Communauté Urbaine n'a pas dans ses 2 villes centres demain ces complexes

cinématographiques, ça nuira à l'attractivité et ça coûte très cher et aux 2 villes Creusot et Montceau et à la Communauté également, parce qu'il y a des coûts d'aménagement. Je demande à mes collègues aussi de prendre en compte en matière d'attractivité, et que cet argent qui est investi, il l'est pour l'attractivité de la Communauté bien entendu et de ses villes. Et moi j'entends les abstentions de mes collègues et je ne leur en veux pas. Je dis juste que nous investissons dans toutes les communes à proportion et selon un projet de mandat que nous avons validé. Qu'il y ait des insatisfactions, je peux l'entendre et nous en avons tous, sans exception, des insatisfactions en tant que maire. Le projet de la place Schneider, je le dis aussi à mes collègues, a été divisé quasiment par 2 par rapport au projet initial, divisé par 2 et je pourrais donner d'autres exemples dans des villes plus importantes. Et je ne vais pas rappeler ici ce que la Communauté a fait dans toutes les communes de la Communauté. Je ne vais pas revenir sur tous les bourgs qui ont été aménagés, sur toutes les voiries qui ont été faites, sur tous les réseaux qui ont été faits et aucune commune n'a été oubliée, aucune et je pense que le travail a été fait de manière équitable. Les insatisfactions je les comprends. Je comprends beaucoup plus mal qu'on oppose un projet dans une ville centre, un aménagement qui ne peut pas être fait sur une autre commune rurale. Ça, j'ai du mal à le comprendre, mais je l'entends, mais je pense que nous avons fait et nous ferons le maximum en termes d'aménagement dans les petites communes. Vous savez, j'entends le reproche inverse également en tant que Président de la Communauté parfois. D'autres maires qui peuvent être insatisfaits parce qu'on fait beaucoup trop sur les communes rurales, je l'entends mais je mène le travail avec la plus grande objectivité avec mes collègues qui sont vice-présidents et en charge de ces dossiers sur toutes les communes.

Donc voilà, ce que je souhaitais dire. C'est important et il faut le rappeler. Vous savez dans les temps qui se présentent, je crois que nous avons tout intérêt à être le plus solidaire possible, le plus solidaire possible dans les temps qui se présentent sinon ça risque d'être beaucoup plus compliqué, beaucoup plus compliqué. Merci mes chers collègues. Je mets aux voix. Donc sur ce projet, est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Il y en a 2, j'ai bien compris ? 3, pardon excusez-moi 3. Il y a une seule abstention, M. ATTEYE ? Oui donc, il y a une seule abstention et pas de vote pour la personne dont vous avez le pouvoir. Donc ça fait 3 abstentions. Des contres ? 1 contre. Des pours ? Merci. C'est adopté.

Le Creusot - Travaux d'aménagement de la place Schneider - Autorisation préalable de signature de marchés à procédure adaptée

Le conseil décide :

- *d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président, à signer les pièces des marchés à intervenir ;*
- *de prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM.*

Observations : Adoption à la majorité.

2. SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2023 et signature de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement

M. le Président.- Saint-Vallier, la ZAC des Goujons. Il s'agit de l'approbation du compte-rendu annuel 2023. Donc là doivent sortir : Daniel DAUMAS et Lionel DUPARAY n'est pas là, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE n'est pas là, Monique LODDO et moi -même et c'est le premier vice-président qui va mettre aux voix.

M. Daniel MEUNIER.- Bien nous allons mettre aux voix effectivement ce compte-rendu. Je vous propose de passer à ce vote. Est ce qu'il y a des collègues qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Non. Des votes contre ? Pour ? Merci à l'unanimité. Nous pouvons faire rentrer les personnes qui viennent de sortir.

SAINT-VALLIER - ZAC des Goujons - SEM Val de Bourgogne - Approbation du compte-rendu annuel 2023 et signature de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement

Le conseil décide :

- *D'approuver le compte rendu annuel 2023 établi par la SEM Val de Bourgogne pour la ZAC des Goujons à Saint-Vallier.*
- *D'approuver les termes de l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Goujons à intervenir avec la SEM Val de Bourgogne*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant*

Observation : Etant précisé que M. Daniel DAUMAS, M. Lionel DUPARAY, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Monique LODDO, M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. TORCY - ZA CORIOLIS - ALCE Joaillerie vente terrain complémentaire pour implantation économique

2. TORCY - Zone industrielle - Vente de terrain à vocation économique pour le développement d'une activité de dépannage automobile DB AUTO

M. le Président.- Alors, nous passons au chapitre développement économique. Alors sur Coriolis, il y a 2 délibérations que Frédérique LEMOINE, notre collègue, va présenter. Une qui concerne la joaillerie et puis l'autre une bande de terrain pour une société de dépannage automobile. Frédérique LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci Monsieur le Président. Oui, deux délibérations qui illustrent bien notre politique en matière de développement économique. Une politique offensive, je dirais, et efficace. Alors la première délibération, c'est un projet que l'on connaît bien puisqu'il avait fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire du mois d'avril. Rappelez-vous, il s'agissait de vendre une parcelle de terrain de 35 000 mètres carrés sur la zone Coriolis, plus précisément sur le lieu-dit La sapinette au prix de 1 470 000 euros. L'acquéreur donc c'est la société MCGP, spécialisée dans la joaillerie de luxe, qui travaille je le rappelle pour les maisons joaillières les plus prestigieuses. L'entreprise est en train de concrétiser, de finaliser son projet et pour le mener à bien, elle souhaite acquérir un nouveau morceau de terrain, un morceau de terrain supplémentaire d'environ trois mille trois cents mètres carrés. Il s'agit d'une bande de terrain de 15 mètres de large environ situé au nord du terrain. Vous avez en annexe le plan qui vous permet de visualiser précisément cet emplacement. Alors le prix c'est toujours 42 euros TTC le mètre carré, soit un prix total de 138 600 cents euros qui sont donc à rajouter aux 1 470 000 euros sur lesquels nous avons délibéré précédemment. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est de vendre à la société Alce Joaillerie, ce terrain de trois mille trois cents mètres carrés en complément des 35 000 mètres carrés précédemment approuvés, au prix de 42 euros TTC le mètre carré, soit cent trente-huit mille six cents euros et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer chez Maître MENTRE la promesse de vente, l'acte authentique en collaboration avec le notaire parisien de la société Alce joaillerie et d'inscrire les recettes sur le budget annexe Coriolis. Voilà pour cette délibération.

M. le Président.- Présentez la 2^{ème} également. Comme ça on fera les 2.

Mme Frédérique LEMOINE.- Alors une autre vente de terrains dans le cadre du développement économique, toujours à Torcy mais cette fois sur la zone industrielle qui est située le long de la départementale 601. L'acquéreur c'est la SCI SCR représentée par Monsieur DANTIN qui est propriétaire d'une casse automobile qui s'appelle DB auto. La parcelle de terrain souhaité a une superficie de 2 709 mètres carrés. Elle jouxte la propriété de la casse automobile. Le projet consiste à créer un parking et un lieu de stockage pour les dépanneuses et les autres matériels de dépannage liés à cette activité. Le prix qui a été proposé et accepté, c'est 30 euros TTC le mètre carré, soit un prix global de 81 270 euros. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est de vendre à la SCI SCR une parcelle de terrain de 2 709 mètres carrés, au prix de 30 euros TTC le mètre carré, soit un prix global de 80 270 euros et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer les actes chez Maître Andrieu au Creusot et d'inscrire la recette au budget annexe des Zones d'activités économiques.

M. le Président.- Merci. Alors sur l'une ou sur l'autre, des interventions ? Non, pas d'intervention donc je mets aux voix les 2 sauf si vous me dites qu'il y a des votes différents. Non pour ces 2 délibérations. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

TORCY - ZA CORIOLIS - ALCE Joaillerie vente terrain complémentaire pour implantation économique

Le conseil décide :

- de vendre à la société par actions simplifiée à associé unique, ALCE Joaillerie, dont le siège social est à PARIS (75002), 4 rue de la Paix, identifiée sous le numéro de SIRET 982 385 080 00014 au RCS de Paris, présidée par la société MCGP, société par actions simplifiée représentée par M. Laurent Parruitte agissant en qualité de Directeur Général, approximativement 3300 m² de terrain en complément des 35 000 m² environ déjà approuvés, à prendre sur la parcelle cadastrée section AO n°172, sur la commune de TORCY ;
- de fixer le prix de cette vente à la somme de 42,00 € TTC. le mètre carré, soit un montant approximatif de 138 600,00 TTC, TVA sur marge incluse, à ajuster en fonction de la surface effective à vendre selon le document d'arpentage à venir et dont les modalités de paiement seront définies dans la promesse de vente à intervenir, étant précisé que tous les frais, de géomètre, d'acte et les taxes, seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES représentant les intérêts de la Communauté Urbaine, en collaboration avec Me Marceau CLERMON, notaire à Paris, représentant les intérêts d'ALCE joaillerie ;
- d'inscrire les recettes sur le budget annexe Coriolis, selon les modalités de paiement spécifiées dans l'acte authentique définitif.

Observations : Adoption à l'unanimité.

TORCY - Zone industrielle - Vente de terrain à vocation économique pour le développement d'une activité de dépannage automobile DB AUTO

Le conseil décide :

- de vendre à la SCI S.C.R., inscrite au registre des entreprises en date du 30/01/2024, sous le SIREN n°412 800 195, dont le siège social est 40, chemin des Vallières, 69 390 VOURLES, représentée par Monsieur Patrick DANTIN, en sa qualité de gérant, les parcelles de terrains cadastrées, comme suit :
 - section C n°1415 de 2652 m² ;
 - section C n°1421 de 57 m² ;
 - d'une superficie globale de 2 709 m².
- de fixer le prix de cette vente à TRENTE EUROS (30,00 € TTC) le m², soit QUATRE VINGT UN MILLE DEUX CENTS SOIXANTE DIX EUROS (81 270.00 € TTC), TVA sur marge incluse de TREIZE MILLE QUATRE CENTS SOIXANTE NEUF EUROS ET TRENTE TROIS CENTIMES (13 469.33 €).
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités économiques.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY

4. MONTCEAU LES MINES - GazelEnergie - Demande de procédure de droit de délaissement

M. le Président.- Ensuite, nous avons 2 sujets. Un sur Coriolis et l'autre à Montceau. Compensation des zones humides, pour la première. Demande de procédure de droit de délaissement pour la deuxième. Evelyne COUILLEROT, sur les deux.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Donc pour la première, sur Coriolis, il s'agit de la société Jimmy qui a souhaité développer son activité sur le parc d'activités de Coriolis. Par courrier en date de janvier 2024, Jimmy nous avait manifesté son intérêt et nous l'avons validé par délibération du 15 février 2024 au conseil de communauté. La vente du terrain a été approuvée, le prix de vente fixé, l'autorisation de signature donnée au Président pour la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir. L'installation de Jimmy comprend 3 phases dans son projet, 3 projets

différents dont le premier est prévu dès la fin 2024 puis ensuite en 2025 et 2027. Aujourd'hui l'installation donc pour la première phase entre en phase opérationnelle et un permis de construire doit être déposé pour ce premier projet. Alors le site retenu était inscrit dans la pente d'une colline anciennement exploitée comme pâturages. Le terrain qui a été identifié dans la zone de développement économique de Coriolis n'a pas fait l'objet d'une inscription relative à une contrainte environnementale dans le PLUi que nous avons approuvé en juin 2020, puis modifié en octobre 2022. Toutefois, Jimmy a réalisé des études récentes qui ont mis en évidence la présence d'une zone humide, au sens de l'article 211.1 du Code de l'environnement sur l'ensemble de l'emprise foncière d'une surface de 127 402 mètres carrés. Donc il s'avère que la dégradation anticipée de fonction écologique sur la zone humide dont il faut encore à ce stade préciser les fonctionnements écologiques, nous n'avons pas encore tous les éléments, porte sur une emprise d'environ 8 hectares. La réglementation environnementale impose la création d'une compensation qui peut prendre différentes formes. Il s'agit principalement de sauvegarder une autre emprise foncière et d'y installer des mesures compensatoires écologiques visant à instaurer une zone humide sous la forme d'une intervention sur le terrain et sur le réseau hydrographique à définir. Il se trouve que dans le cadre de son accompagnement à l'implantation de ce projet économique majeur pour le territoire, la Communauté souhaite participer à l'organisation de cette compensation en s'appuyant sur des parcelles identifiées au PLUi pour ce type de besoin. Ainsi la Communauté Urbaine a décidé d'assurer en lien avec Jimmy les mesures de compensation visant à renaturer et restaurer des fonctionnalités similaires à celles qui seront dégradées sur la zone concernée par les travaux d'implantation de l'entreprise et selon des conditions dont les termes restent aujourd'hui encore à préciser. Il est donc proposé d'établir dans un premier temps une convention de principe entre Jimmy et la CUCM dans laquelle la CUCM s'engage à mettre à disposition des fonds si nécessaire à la compensation et à la restauration des fonctionnalités écologiques. La CUCM a d'ailleurs identifié plusieurs sites permettant de compenser au mieux à 200 % de la surface de la zone humide sur le site d'implantation de Jimmy. Une étude environnementale a été diligentée par Jimmy afin d'établir plus précisément la nature et l'ampleur des fonctionnalités écologiques dégradées et c'est seulement à l'issue de cette étude qu'un site définitif sera retenu sur une emprise foncière appartenant à la CUCM et avec des modalités de compensation qui seront alors précisées. Sur la base de ces nouveaux éléments, un avenant à ces conventions que nous vous proposons aujourd'hui sera établie et qui précisera la surface définitive concernée, les mesures compensatoires à mettre en œuvre ainsi que les termes définitifs du partenariat entre la Communauté et Jimmy. Il vous est donc proposé aujourd'hui pour continuer à accompagner ce dossier a autorisé le Président à signer la convention qui est jointe en annexe.

Si je continue avec le rapport suivant, il s'agit d'un projet sur Montceau-les Mines avec une demande de procédure de droit de délaissement porté par GazelEnergie. Lors de l'élaboration du PLUi que nous avons approuvé en juin 2020, modifié en octobre 2023, 63 emplacements réservés ont été retenus pour réaliser les projets communaux et d'envergure communautaire dont cet emplacement qui est concerné aujourd'hui à Montceau-les Mines. Les enjeux essentiellement vous les avez dans le rapport de cette réserve, ils étaient notamment de liaisonner le centre-ville de Montceau avec les grandes découvertes de Sanvignes. Néanmoins, faisant application d'un certain nombre d'articles du Code de l'urbanisme relatifs au droit de délaissement, le propriétaire des parcelles cadastrées concernées par cette servitude a mis en demeure la Communauté Urbaine de lever l'emprise sur les biens grevés. Nous devons répondre à cette demande - d'ailleurs vous avez le courrier en pièce jointe - dans un délai d'un an à compter de la demande. Il s'agit pour GazelEnergie de réaliser un projet photovoltaïque classé comme site clé en main France 2030 par l'Etat dans le cadre de la réindustrialisation du pays et visant à accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité dans un contexte de sobriété foncière. Au regard de l'importance du projet mais aussi des délais qui nous ont été présentés, il ne nous a pas été possible parallèlement de travailler sur la nouvelle réserve qui pourrait être apportée pour réaliser cette liaison entre les Découvertes de Sanvignes et Montceau. Donc il vous est proposé aujourd'hui d'abord d'abandonner cet emplacement réservé et de procéder ensuite de façon technique et à approfondir le dossier de façon à re-définir un nouveau secteur que nous réserverons de façon alternative. Voilà les éléments que nous pouvons à ce stade... sur un projet d'envergure et auquel il est important de répondre rapidement pour que le projet se fasse. Voici les éléments que nous pouvons vous donner sachant que les services continueront donc de travailler sur cette question.

M. le Président. - Merci est-ce qu'il y a des questions sur ces 2 sujets ? Oui Mme JARROT. Attendez le micro.

Mme Marie-Claude JARROT - Oui, Merci Monsieur le Président. Il s'agit effectivement concernant le projet GazelEnergie de Montceau, d'un projet d'envergure et non des moindres. Merci de passer cette délibération, c'est-à-dire cette procédure de droit de délaissement puisqu'il s'agit d'accélérer le processus. Alors ce projet, ça me permet de dire 2 mots. Donc la labellisation effectivement du site clés en main a été faite en avril 2024 par le ministère de l'industrie. Il s'agissait d'accélérer, et c'est l'objet de cette délibération, d'accélérer la mobilisation d'un foncier

industriel de qualité et afin de pouvoir identifier des sites à fort potentiel industriel. Ce que je souhaitais partager avec vous, chers collègues, c'est que le démantèlement de la chaufferie, c'est à dire du bâtiment bleu sera terminé fin 2025 et que dès 2026 un parc photovoltaïque sera installé sur 14 hectares. C'est un investissement pour GazelEnergie de 11,5 millions d'euros avec une émission de CO2 évité par an de 24 800 tonnes de CO2. Le début des travaux aura lieu en 2025. La mise en service donc, comme je vous l'ai dit, en 2027. Le parc couvrira les besoins électriques de six mille cinq cents foyers, soit 75% des besoins des habitants de Montceau. En parallèle, une éco-plateforme avec un écosystème industriel sera mis en place sur le site de Lucy. Bien sûr, tout cela a été évoquée avec le Président de la Communauté Urbaine lors de la venue du nouveau président directeur général de GazelEnergie. Je remercie la Communauté Urbaine d'avoir été rapide sur cette procédure de délaissement. Nous sortons enfin - ça a déjà commencé avec le foudroyage – mais nous sortons enfin de la friche industrielle de Lucy qui donnait l'impression d'un certain abandon industriel. Voilà, nous y sommes et je pense que nous pouvons tous nous réjouir sur ce sujet. Merci Monsieur le Président et chers collègues.

M. le Président.- Guy SOUVIGNY.

M. Guy SOUVIGNY.- Oui merci Président. Simplement je suppose que les services de la Communauté Urbaine vont bientôt travailler sur ce nouveau projet, puisque c'est l'objectif, c'est l'objectif de cette délibération. J'ajouterai simplement que dans le travail de ce nouveau projet, il faudra bien qu'on intègre la passerelle qui est prévue au-dessus de la RCEA au niveau de la zone de l'aire de la Tuilerie. Ça, c'est un projet sur lequel on avait échangé il y a déjà quelques années. Parce qu'on va entrer dans la 3^{ème} phase d'étude de la RCEA. Donc ça c'est quelque chose qu'il faut qu'on maîtrise, enfin qu'on n'oublie pas surtout. Voilà, ça, j'y tient absolument pour rejoindre les grands parcs au projet prévu. Voilà c'est une petite précision qui n'est pas dans la délibération mais c'est un petit plus auquel il faudra penser. Merci.

M. le Président.- Oui, oui, bien sûr on en a déjà parlé. Oui, il faut l'intégrer, ça conditionne aussi la réussite du site. D'autres prises de parole avant que j'apporte quelques éléments ? Non. Alors peut être rajouter, alors moi je vais tout à fait dans le sens de ce que vous avez exprimé l'un et l'autre bien entendu. C'est un projet sur lequel la Communauté s'est beaucoup investie. Vous parliez du site clé en main. Nous avons rédigé avec Gazel le cahier des charges pour le site clés en main. Nous avons plaidé, j'ai plaidé personnellement auprès des ministères, comme vous Madame, pour que ce site soit clés en main. Je rappelle que nous en avons 2 qui pouvaient y prétendre selon les critères, GazelEnergie, le site de Lucy, et puis Coriolis. Au final, nous n'en avons qu'un, ce qui n'est pas si mal quand on regarde sur l'ensemble de la région BFC le nombre de sites qui ont été labellisés, puisqu'il n'y en a eu quasiment pas. Les seuls qui ont été labellisé l'ont été en Saône-et-Loire : Chalon et la Communauté Urbaine. A titre personnel, j'ai exprimé mon insatisfaction en nombre de sites labellisés sur la région Bourgogne Franche-Comté, pas simplement sur la Communauté Urbaine. Je pense que sur la région Bourgogne Franche-Comté qui est une région industrielle, nous aurions dû et je pense y compris dans la Franche-Comté, avoir au moins un site qui soit labellisé. Quant à Coriolis, j'ai exprimé aussi ma déception mais je pense qu'au final il valait mieux que ce soit GazelEnergie, le site de Lucy, qui avait un avantage sur Coriolis - s'il fallait en choisir un des 2 et je pense que le choix s'est fait aussi comme ça - c'est parce que c'était une friche et qu'effectivement Coriolis ce n'est pas une friche. Donc ce n'est pas grave, parce que sur Coriolis, dont le développement est déjà en cours et bien en cours, on ne désespère pas que nous aurons quand même une labellisation, puisqu'il y a d'autres sites qui étaient dans les tuyaux.

Alors la situation politique que j'évoquais tout à l'heure peut aussi bouleverser des choses. On n'est à l'abri de rien. Nous nous adaptions, nous ne faisons que ça. Mais en tout cas nous avons là 2 sites qui sont en termes d'attractivité économique extrêmement importants. Je rappelle : Coriolis, 40 hectares. Lucy : 40 hectares. C'est une chance. Et à l'allure où va le développement de Coriolis, on a de la chance d'avoir ce site de 40 hectares sur Montceau qui va nous permettre bien entendu de pouvoir implanter des entreprises en lien avec Gazel, bien entendu, et dans la cohérence de ce qu'ils souhaitent, puisqu'il s'agit bien d'avoir une cohérence d'implantations d'entreprises sur ce site là comme nous en avons à Coriolis. Donc voilà, c'est très positif. Nous sommes en lien étroit avec GazelEnergie. D'ailleurs nous prospectons déjà, nous prospectons déjà pour des implantations futures sur ce site.

Sur la remarque qu'a fait notre collègue Guy SOUVIGNY, ajouter peut-être que le préfet de région donc vient de recevoir son mandat pour venir concerter avec les collectivités pour la phase 3 de la RCEA. D'accord. C'est depuis le 9 juin. Bon il a suspendu sa venue, on sait pourquoi puisqu'il y a une période de réserve que les préfets doivent respecter en période électorale. Et il faudra bien entendu que dès que la période électorale sera passée, nous rappelions à l'Etat ses engagements et que nous puissions l'inscrire nous au niveau du prochain PPI. Ça sera important bien entendu c'est-à-dire le PPI 2027/2032. Donc c'est un aménagement comme vous l'avez dit pour liaisonner d'une part et avec un ouvrage des découvertes à Sanvignes également bien entendu au Parc minier par l'euro vélo 6 côté

Montceau. Voilà donc on garde bien ça à l'esprit bien entendu, mais la cohérence telle que nous l'imaginons et on va rappeler ça à l'Etat dès que la période sera un petit peu plus facile. En tout cas des bons projets. Merci. Je vais mettre en délibération les 2 sujets. Est ce qu'il y aurait des votes différents sur l'une ou l'autre ? Non. Donc je mets aux voix les 2. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

TORCY - Coriolis - Compensation des zones humides pour l'entreprise JIMMY

Le conseil décide :

- *D'autoriser le Président à signer avec Jimmy la convention relative à la compensation des zones humides dégradées ci après-annexée.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

MONTCEAU LES MINES - GazelEnergie - Demande de procédure de droit de délaissement

Le conseil décide :

- *De renoncer à la section de l'emplacement réservé spécifié en annexe ;*
- *Prend acte de ce que le droit de préemption est purgé par son renoncement et son refus d'acquérir, en sa qualité de bénéficiaire l'emplacement réservé ;*
- *Accepte et autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Développement économique - Convention-cadre entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer

M. le Président.- Nous avons ensuite toujours au chapitre développement économique, la convention cadre entre la Communauté Urbaine, l'UIMM et l'ACCDOM qui est l'association des communes et collectivités d'outre-mer. Ça rejoint ce qu'on vient de dire. Le lien est tout fait. C'est-à-dire : dynamisme industriel sur la communauté, écosystème que nous préparons pour des implantations et un besoin de main-d'œuvre important déjà avec deux grosses implantations qui sont arrivées, d'autres qui vont arriver et des territoires en Outre-mer qui sont le plus en souffrance, pas tous mais un certain nombre, plus en souffrance par rapport à l'emploi et notamment chez les jeunes. Et donc une convention que nous avons souhaité mettre en place, qui est une première au niveau national et qui a été saluée de manière très forte, y compris dans les ministères, cette convention que nous faisons avec l'UIMM et les Outre-mer puisque l'UIMM va, dès septembre, mettre en service un centre de formation important sur le site des anciens ateliers Jaurès qui sera cohérent avec ce que nous avons déjà fait là-bas, que nous allons inaugurer c'est-à-dire le Technopôle, en cohérence avec le site universitaire, en cohérence avec le lycée Léon Blum, de manière à mettre le paquet sur les formations. Et nous avons souhaité et ça correspond également à ce que je vous disais tout à l'heure sur l'attractivité et bien faire venir des familles, des personnes des outre-mer qui souhaitent intégrer nos industries, qui seront formés, accompagnés et bien entendu ensuite qui s'installeront de manière – nous le souhaitons en tous cas –de manière durable sur le territoire. Ça fait partie aussi de la stratégie que nous avons. Donc c'est la convention qui vous est proposée ici et que je pourrais signer dès que nous l'aurons adopté. Nous avons déjà communiqué sur le sujet avec l'UIMM et avec l'ACCDOM mais, pour formaliser la convention, il faut l'adopter en délibération ce soir. Voilà mes chers collègues, Madame JARROT. Vous avez une petite voix. C'est parce que la salle est grande. A Montceau la salle est plus petite, on vous entend mieux...

Mme Marie-Claude JARROT.- C'est bien la première fois que l'on me dit ça ! Former, accueillir et loger, ça c'est – on le sait tous autour de cette table – c'est notre problématique commune. Loger puisque pour bien accueillir les personnes et les garder pour qu'ils puissent trouver du travail : se loger. On va s'y atteler tous ensemble.

M. le Président.- Oui, bien entendu, on s'y est déjà attelé. On continuera. On va... mais pour - je dirai - ce public-là nous avons du logement en tout cas dans le cadre des formations. Nous avons du logement mais on sait que ...

Mme Marie-Claude JARROT.- Un peu

M. le Président.- Bon je ne suis pas très inquiet sur le logement pour ce public-là qui va arriver. En plus, ça va être progressif. On ne va en avoir des centaines de personnes qui vont arriver heureusement mais ça va se faire petit à petit, progressivement. On a déjà réfléchi où on pouvait les loger. On est en train de travailler, par exemple avec le foyer de jeunes travailleurs, sur un hôtel des apprentis, tout cela est en train d'être aussi travaillé, bien entendu. Sur le bassin minier, il y a aussi du logement social qui est disponible. Donc bon, je dirais dans les premiers mois d'activité, les premières années, on peut avoir... mais le logement sera déterminant pour la suite bien entendu. On est d'accord, mais on y travaille ensemble puisque j'ai mis en place un groupe de travail avec les élus pour travailler sur ces sujets: la mobilité, les services publics et le logement. Alors pas d'autres prises de parole ? Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Développement économique - Convention-cadre entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer

Le conseil décide :

- *d'approuver la conclusion d'une convention-cadre organisant la collaboration entre la Communauté Urbaine, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Saône-et-Loire, domiciliée 75 Grande Rue Saint Cosme, 71100 Chalon-sur-Saône et l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer, domiciliée 11 rue de Cronstadt, 75015 Paris, pour favoriser la création d'un parcours d'intégration professionnelle ciblant les ultramarins et favorisant leur arrivée sur le territoire de la Communauté Urbaine, la définition et le suivi de leur projet professionnel.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Bureau de la Vie Étudiante - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024

M. le Président.- Attribution d'une subvention avec la signature d'une convention d'objectifs qui concernent la vie étudiante. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER- Oui, concernant effectivement cette vie étudiante, vous savez que depuis de très nombreuses années maintenant, sans défaillir à ses objectifs la CUCM, soutient les projets qui visent à améliorer la qualité de vie de ses étudiants avec un objectif majeur qui est l'accompagnement vers la réussite au travers d'animations, que ce soit des animations sportives, culturelles, visant effectivement à favoriser le bien-être étudiants. Donc la CUCM souhaite poursuivre cette action à travers l'attribution d'une subvention de 4 000 euros. C'est une subvention qui sera assortie d'une convention d'objectifs qui stipule les engagements réciproques du bureau de la vie étudiante et de la CUCM.

M. le Président.- Pas de question ? Prise de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adoptée, merci, à l'unanimité.

Bureau de la Vie Étudiante - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024

Le conseil décide :

- *d'approuver la convention d'objectifs mise en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte et à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. ARC Scène Nationale - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024

M. le Président.- Une autre subvention avec une convention qui concerne l'ARC Scène nationale. Doivent sortir : Jeremy PINTO, Barbara SARANDAO et moi-même. Daniel MEUNIER va présenter.

M. Daniel MEUNIER- Donc, nous restons au chapitre des subventions. J'aurais tendance à dire que cette note vient totalement à l'aplomb de la précédente parce que nous sommes dans le même objectif, mais là nous sommes à l'échelle du campus Sud Bourgogne. Arc Scène nationale propose des actions artistiques qui favorisent l'accès des étudiants à l'art et à la culture. Je crois que, là aussi, quand on parle d'art et de culture, fatalement on induit le bien être des étudiants. Ce sont des actions qui sont rassemblées dans un projet annuel et ce projet annuel est intitulé Univart. La Communauté est aussi en ce domaine un soutien de très longue date pour créer à destination de ses étudiants un contexte d'apprentissage ouvert à la culture, avec la fréquentation de la scène nationale l'ARC. On souhaite donc poursuivre ce soutien par l'attribution d'une subvention de 8 000 euros assortie, encore une fois, d'une convention qui réunit les engagements réciproques de l'Arc scènes nationales et de la CUCM. Voilà, présentée rapidement et de manière synthétique, cette subvention à destination de l'ARC pour des actions à destination des étudiants. Y-a-t-il des prises de parole ? Des questions ? Non. Nous pouvons passer au vote. Y-a-t'il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Des contres ? Pours ? Merci pour votre unanimité.

ARC Scène Nationale - Attribution d'une subvention - Signature de la convention d'objectifs 2024

Le conseil décide :

- d'approuver la convention d'objectifs mise en place par la Communauté Urbaine Creusot Montceau.
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer cette convention et tout acte à intervenir pour son application.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO et Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

8. Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2024

M. le Président.- Alors, l'association AgIRE. Donc pareil, les conventions de subventions. Doivent sortir de la salle : Sébastien GANE mais il n'est pas là. Christophe DUMONT. Lionel DUPARAY, il n'est pas là, Pascale FALLOURD, Marie-Thérèse FRIZOT, Christian GRAND, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Jocelyne BLONDEAU, Didier LAUBERAT et Yohann CASSIER. C'est Daniel MEUNIER qui va le représenter.

M. Daniel MEUNIER- Bien, au fil du temps et de ce conseil, les rangs se dégarnissent à vitesse grand V. Nous les retrouverons très prochainement. Pour cette subvention à l'association AgIRE, est-ce qu'il est bien utile ici de redonner la pluralité des missions de l'association AgIRE sur notre territoire et puis, surtout, est-il encore utile de parler du dynamisme qu'elle impulse dans la gestion des dispositifs d'insertion, de formation, d'accueil et d'orientation. Moi, je dirais que la récente assemblée générale, à laquelle j'ai eu le bonheur d'assister, en a montré toute la vitalité. L'accompagnement du public jeunes et adultes sur le marché de l'emploi est dans le processus de réinsertion, la richesse des liens entre le monde de l'entreprise et, là aussi c'est important, la richesse de ces liens et les demandeurs d'emploi contribuent efficacement à l'insertion professionnelle des publics en difficulté sur le marché de l'emploi sur notre territoire de la CUCM. En effet, l'importance d'accompagnement de publics éloignés de l'emploi avec des chômeurs longue durée et des bénéficiaires du RSA, ou des jeunes et des jeunes déscolarisés fait de l'insertion un enjeu majeur de notre collectivité eu égard à la compétence de cette dernière en matière d'insertion. Donc, l'animation d'un centre de ressources en matière d'emploi, l'accompagnement des personnes qui souhaitent bénéficier de la VAE - vous savez cette validation des acquis de l'expérience, l'animation de la gestion du plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE, sur l'ensemble du territoire. Ils ont aussi l'animation de la plate-forme de lutte contre l'illettrisme au travers du repérage et de l'accompagnement des publics, la mise en place de formation, d'actions de formation collective pour les publics en situation d'illettrisme et le FLE (français langue étrangère) avec le développement du label amplitude qui permet de valoriser les entreprises dans leurs démarches de responsabilité sociétale. Sans oublier, pour essayer d'être au complet vis-à-vis de cette association, l'animation de la plate-forme de mobilité. Ce ne sont que quelques coups de projecteur que je voulais vous livrer, que je voulais vous rappeler, pour témoigner encore une fois de l'engagement de cette association qui rayonne, mais comme tant d'autres, parce qu'on pourrait en citer bien d'autres sur notre territoire dans le domaine de l'accompagnement des publics fragilisés. Donc, pour leur permettre de réaliser toutes ces actions l'association AgIRE a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 551 225 euros. C'est une subvention qui excède 23 000 euros et vous savez que toutes les subventions qui excèdent 23 000 euros par an, doivent être assorties d'une convention d'objectifs qui précise encore une fois les rapports entre la Communauté Urbaine et l'association tout

en fixant les conditions d'application. Voilà, il va nous être demandé d'accepter et de voter cette subvention de 551 225 euros à destination de l'association AgIRE.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Merci. Dans le cadre de la convention, moi j'aurais bien vu, c'est une proposition, j'aurais bien vu : Pôle accueil, information et orientation, Pôle insertion, emploi, développement économique, Pôle relations entreprises et puis j'aurais bien vu : Pôle innovation. Je pense que c'est dommage qu'il n'y ait pas le terme « innovation » dans la convention. Bon, c'est une proposition, ce n'est pas du tout une critique. Et puis on réduit un peu à plateforme mobilités. On aurait pu mettre sur le même niveau Pôle Mobilités. C'est une proposition. Ce n'est absolument pas grave, mais je trouve quand même que c'est dommage que « innovation » ne figure pas dans la convention.

M. le Président.- Daniel MEUNIER, vous allez voir va vous rassurer.

Mme Marie-Claude JARROT.- Je ne suis pas inquiète, mais c'est important quand même que ce terme « innovation » irrigue les conventions liées à l'insertion et à l'emploi et aux relations avec les entreprises.

M. Daniel MEUNIER.- Donc effectivement, c'est une proposition que l'on pourrait retenir. J'ai dit dans mon petit propos qu'on pourrait citer effectivement bien d'autres associations qui travaillent pour l'insertion sur le territoire communautaire. On pourrait citer par exemple aussi APOR (mais ce soir ce n'est pas l'objectif) qui au, niveau de l'innovation et du processus d'intelligence artificielle, a fait des énormes, d'énormes recherches et a mis en exergue de nombreuses actions dans ce domaine. L'association AgIRE pourrait sur votre proposition rajouter cet élément d'autant que le dispositif que notre Président a souhaité mettre en avant et en fonction désormais, qui s'appellera Innov'Insertion CUCM, réunissant toutes les associations autour de l'insertion sur le territoire communautaire pour effectivement permettre d'alimenter cette proposition.

M. le Président.- Donc, vous voyez on est 100% d'accord avec votre remarque qui était très pertinente. J'ai souhaité effectivement lancer une démarche qui regroupe toutes les structures d'insertion dans le cadre d'Innov'insertion CUCM qui vous sera présenté en Conseil quand nous aurons finalisé le travail avec les structures. Et j'ai chargé le premier vice-président Daniel MEUNIER de faire ce travail qui a commencé avec les structures d'insertion de manière à mettre l'innovation au cœur de ce que les structures, pas simplement AgIRE, toutes les structures, doivent porter. C'est un processus qui est maintenant en cours d'élaboration que nous présenterons le moment venu. Je présenterai également à l'exécutif, aux maires etc ...mais c'est une vision vraiment globale de ce que doit être l'insertion avec toutes les structures. Je dis bien toutes les structures. Parce qu'aujourd'hui on ne peut pas concevoir de travailler de la même façon qu'on le faisait avant et l'innovation doit être au cœur de ça. Donc, on est tout à fait d'accord.

Mme Marie-Claude JARROT.- Alors, si on est sur un travail en construction, on pourrait imaginer de mettre aussi : expertise insertion. Une plateforme. Comme vous avez mis : plateforme Mobilités, on pourrait avoir une plateforme Expertise Insertion et on aurait une sorte de Benchmark qui se créerait entre tous les acteurs de l'insertion. C'est une proposition.

M. le Président.- Mais nous l'intégrons d'autant plus que nous avons demandé aussi, et là aussi c'est en cours, l'appui extérieur aussi d'un organisme qui est très pointu sur le sujet au niveau national et qui va nous donner aussi les clés, les clés pour réussir cette Innov'Insertion CUCM. Et l'expertise va être au cœur également. Voilà. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Alors je mets aux voix cette convention et cette subvention. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. On peut entrer faire entrer nos collègues s'il vous plaît.

Association AGIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2024

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AGIRE - Agir pour l'Insertion, la*

Réussite et l'Emploi" ;

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2024 ;*
- *D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 551 225 € ;*
- *D'imputer les dépenses induites sur le budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que Mme Jocelyne BLONDEAU et M. Yohann CASSIER, M. Christophe DUMONT, M. Lionel DUPARAY, Mme Pascale FALLOURD, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Christian GRAND, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Didier LAUBERAT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. Marchés de producteurs "Bienvenue à la ferme" Attribution d'une subvention - Convention partenariale

M. le Président.- Nous avons ensuite les marchés de producteurs avec une subvention également. Là un seul élu qui doit sortir : Georges LACOUR

M. Daniel MEUNIER- Oui, pour cette subvention, cette attribution de subvention, je vais être très court. Effectivement cela concerne le marché de producteurs bienvenue à la ferme. Vous savez que l'opération marchés de producteurs « bienvenue à la ferme » c'est une action qui résulte d'un nouveau partenariat avec la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. C'est une action qui rencontre sur le territoire un vif succès, parce qu'au travers de ces petits marchés disséminés ici ou là, beaucoup de visiteurs ont pris l'habitude de les fréquenter et ça permet de promouvoir aussi une image rurale de notre territoire. Territoire qui aussi, effectivement, a des accents ruraux. Pour l'organisation des marchés sur 2024 qui est avant tout le développement de la connaissance du tissu agricole du territoire et puis la promotion des productions sur le territoire par la vente directe. Il nous est proposé d'apporter une aide de 7 000 euros à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation de cette manifestation. Encore une fois c'est une subvention vous vous en doutez bien qui sera assortie d'une convention d'objectifs et de l'ensemble des documents qui seront liés à l'organisation des marchés des producteurs de pays pour l'année 2024.

M. le Président.- Des questions ? Des prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adoptée, je vous remercie de faire entrer notre collègue s'il vous plaît.

Marchés de producteurs "Bienvenue à la ferme" Attribution d'une subvention - Convention partenariale

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône et Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs « Bienvenue à la ferme » pour l'année 2024.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs « bienvenue à la ferme » fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire.*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs « Bienvenue à la ferme ».*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2024.*

Observations : Etant précisé que M. Georges LACOUR, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

10. Mise en place des outils d'accompagnement pour la pépinière innovation au technopôle Sud Bourgogne hub&go

M. le Président.- Mise en place des outils d'accompagnement pour la Pépinière innovation du Technopôle hub&go. Jeremy PINTO.

M. Jérémy PINTO- Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit, à travers cette délibération, d'approuver le projet de convention d'accompagnement, en particulier pour les start-up qui vont intégrer, pour 3 d'entre elles, d'ores et déjà, le Technopôle et pour les futurs start-up également. Donc, pour 3 d'entre elles qui ont passé le comité d'agrément et pour plus d'une dizaine d'emplois aujourd'hui, il s'agit, à travers cette convention, de

pouvoir leur apporter un accompagnement adéquat notamment... enfin un accompagnement individualisé en conseils et services dans leurs projets et dans la montée en charge de leur activité notamment en programmes personnalisés du créateur, des locaux bien entendu à travers le Technopôle, l'accès à divers espaces et la mise en relation avec les ressources nécessaires au bon démarrage et au développement de l'entreprise en sachant que pour beaucoup d'entre elles, elles sont déjà accompagnées avec la CUCM et l'incubateur régional DECA BFC. Donc, voilà cette convention a vocation à pouvoir formaliser l'ensemble de ces éléments d'accompagnement auprès des start-up.

M. le Président.- Merci, alors des prises de parole ? Des questions ? Non. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne veulent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté, je vous remercie

Mise en place des outils d'accompagnement pour la pépinière innovation au technopole Sud Bourgogne Hub&Go

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention d'accompagnement et de formation joint en annexe*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention d'accompagnement et de formation*
- *D'approuver l'exonération la première année des charges indiquées précédemment*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Monsieur à pouvoir signer tous actes ou engagements permettant la domiciliation des entreprises au sein du Technopôle Sud Bourgogne situé au 72 rue Jean Jaurès, 71 200 Le Creusot.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Contrat Engagements quartiers 2030 - Autorisation de signature

M. le Président.- Alors ensuite : contrats d'engagement quartier 2030, une autorisation de signature. Bernard DURAND.

M. Bernard DURAND – Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit ce soir d'adopter le contrat engagement quartier 2030 qui va succéder au dernier contrat de ville, qui aura été prolongé plusieurs années. Je précise qu'il s'agit du volet fonctionnement des quartiers politique de la ville, que ce sont des financements additionnels au droit commun. Je ne développerai pas en détail ce nouveau contrat qui a déjà été adopté par les conseils municipaux des villes concernées à savoir Le Creusot, Montceau et Torcy. Cependant, je voulais le dire, c'est après un long travail tout d'abord d'évaluation fait avec l'aide du cabinet indépendant Algoe et Le Compas spécialiste dans le diagnostic des politiques sociales dans les territoires que nous avons pu entamer un travail de préparation et d'élaboration de ce nouveau contrat, sous l'égide des services de l'Etat et avec une participation importante des habitants, des partenaires institutionnels, la CAF, la région, le département, des acteurs locaux, associatifs entre autres, des élus et plus particulièrement ceux qui portent et qui porteront les politiques de la ville et leurs services, car il faut rappeler que ce sont les villes qui déterminent et mettent en œuvre les actions. Ce contrat d'ailleurs réaffirme fortement cet aspect. Nous avons construit, écrit ce nouvel engagement et je dois dire qu'il faut donner un coup de chapeau aux services de la Communauté Urbaine qui m'ont accompagné dans de multiples réunions, dans beaucoup de concertation, dans les 3 villes concernées et qui ont élaboré la rédaction, qui ont su intégrer les différents amendements, les apports. Il faut considérer que l'intelligence collective est toujours bénéfique.

Que faut-il retenir de ce nouvel engagement entre l'Etat et les villes concernées. Tout d'abord une évolution des périmètres de nos QPV, la sortie du quartier Harfleur République Laperouse qui ne répondait plus aux critères, mais qui restera un quartier sous une vigilance accrue, la modification des périmètres d'intervention avec des quartiers élargis, que ce soit sur celui du Plessis, du Bois du Verne à Montceau, celui de la résidence du lac à Torcy comme celui du Tennis au Creusot qui intègre la cité du Parc. Souvent ces nouveaux territoires englobent des équipements, des structures très impliquées dans nos politiques comme par exemple le centre social ou l'espace ressources de la Sauvegarde sur Le Creusot. On a aussi l'intégration du quartier de la Molette, qui était un quartier sous vigilance dans l'ancien contrat, le seul quartier d'ailleurs à entrer en 2024 dans le département. A cela s'ajoute comme auparavant des poches de pauvreté - le terme est peut-être mal choisi, mais il identifie des zones où le revenu

moyen par ménage est bien inférieur au revenu médian. Notons qu'en France nous approchons de dix millions de personnes qui répondent à ce critère. Ce sont Bellevue, Salengro et le centre-ville pour Montceau. Hôtel Dieu-Montagne de nom, La Chaume et les Riaux au Creusot et bien sûr Harfleur République je l'ai déjà signalé. Ils pourront, ces quartiers, bénéficier de l'enveloppe qu'on appelle BOP147, budget opérationnel de programmes 147, qui est lié à la politique de la ville.

Deuxième changement : ce sont les axes d'action. Je ne les développerai pas, je donnerai seulement les grandes lignes : la cohésion sociale et l'accès au droit, le cadre de vie et la transition écologique, l'objectif plein-emploi dans les QPV et enfin la tranquillité publique. Vous avez les développements de ces axes dans le rapport, je pense que vous avez tous pris connaissance. Nouveauté : le contrat Engagement 2030 décline les orientations transversales par des projets propres à chacun des quartiers, définit par donc les villes et répondant aux spécificités de chaque quartier. Vous avez dans le rapport la déclinaison des thématiques et des pistes d'action à privilégier par quartier. Ce travail, réalisé par l'ensemble des acteurs locaux - je l'ai dit en introduction - est une vraie territorialisation de notre contrat. Enfin, pour suivre le déploiement des actions, nous aurons un comité technique, un comité de pilotage afin de modifier et d'adapter au mieux les actions. Dans ce type de contrat il faut pouvoir évoluer, rien n'est donc figé. Pour terminer, une évaluation sera mise en place qui mesurera les actions et les impacts sur les habitants avec l'aide d'indicateurs appropriés.

Pour conclure, il me semble que nous avons là un très bon outil pour être aux côtés de nos populations les plus fragiles. Il vous est donc proposé d'approuver les axes et orientations fixées en matière de politique de la ville sur le territoire communautaire pour la période 2024/2030, d'approuver le contrat engagement quartier 2030 en annexes et enfin d'autoriser le Président à signer le contrat engagement quartier 2030 et tout document s'y afférant. Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je mette aux voix ? Pas de prise de parole ? Si. Monsieur LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, simplement pour confirmer que dans la continuité du débat que nous avons eu lundi sur le sujet et pour les mêmes raisons, je voterai contre ce contrat engagements quartiers 2030.

M. le Président.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Alors je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Donc 1 contre. Pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Contrat Engagements quartiers 2030 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les axes et orientations fixés en matière de politique de la ville sur le territoire communautaire pour la période 2024-2030 ;*
- *D'approuver le contrat « Engagements quartiers 2030 » en annexe ;*
- *D'autoriser le Président à signer le contrat « Engagements quartiers 2030 » et tout document s'y afférant.*

Observations : Adoption à la majorité.

2. Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2024

M. le Président.- Alors ensuite, au niveau du contrat de ville, attribution du fonds communautaire politique de la ville. Là, nous sommes un certain nombre à sortir. Il ne va pas rester beaucoup de monde dans la salle. Doivent sortir : Chantal LEBEAU, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Danièle PICARD, Philippe PIGEAU, Évelyne COUILLEROT, Eric COMMEAU, Séverine GIRARD-LELEU, Guy SOUVIGNY, moi-même, Montserrat REYES, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Jérémy PINTO, Barbara SARANDAO, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Marie-Thérèse FRIZOT, Christian GRAND, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Jocelyne BLONDEAU, Yohann CASSIER. On a le quorum ? Je pose la question car cela devient inquiétant....

M. Daniel MEUNIER. Ou bien mes chers collègues, écoutez merci beaucoup de rester avec moi, que je ne me retrouve pas seul. Vous présenter effectivement ce contrat de ville, et puis surtout l'attribution du Fonds communautaire politique de la ville 2024. Bon, je ne vais pas revenir sur l'origine du contrat de ville 2015/2023 qui se

verra bientôt suivie du contrat engagement quartier 2030 et ce contrat, pardon, Engagement 2030 sera suivi d'un appel à projets. Donc, les quartiers Tennis et Molette au Creusot, les quartiers des rives du Plessis, du Bois du Verne à Montceau ainsi que de la résidence du lac à Torcy ont été retenus pour cet appel à projets 2024 et y voient même leur périmètre en légère extension. C'est un appel à projets annuels qui est en même temps coordonné par la Communauté, par l'Etat, par la région Bourgogne Franche-Comté et puis de la CAF qui sont les principaux financeurs des actions collectives qui sont menées entre les communes, les associations, les entreprises et puis les bailleurs sociaux. Donc il y a eu 85 actions identifiées. 70 ont été retenues pour recevoir un subventionnement total de 441 800 euros qui se répartit de la manière suivante : sur ces 4441800 euros, il y a 276300 euros qui proviennent de l'État, 33 000 euros qui proviennent de la région Bourgogne Franche-Comté, 22 000 euros de la CAF et 110 500 euros de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Le fond politique de la ville, vous vous en doutez bien, est avant tout destiné à soutenir les projets associatifs sur les secteurs que j'ai listés préalablement avec les objectifs premiers qui sont les suivants : prioritairement l'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi vers la formation et l'emploi. Il y a en 2^{ème} objectif : la mise en œuvre des actions de parentalité. En 3^{ème}, les actions de lutte contre les fractures sociales. Et enfin tout aussi important qui est, qui est nouveau dans ce dispositif : l'accompagnement des transitions. Alors, je ne vais peut-être pas vous détailler tout le tableau qui recense et répartit les sommes en fonction des associations d'insertion, des associations sportives et culturelles et puis des thématiques développées. Les thématiques développées sont avant tout l'éducation, la parentalité - citoyenneté et la lutte contre les fractures sociales et territoriales et puis le plein-emploi dans les quartiers prioritaires de la ville, sans oublier encore une fois les transition écologiques et énergétiques. Alors les partenaires, vous l'avez vu, ils sont particulièrement multiples, comme vous avez pu le constater dans la pièce jointe, ils vont des associations sportives et culturelles en passant par l'ARC, en passant aussi par les structures d'insertion, la coopérative même d'une maternelle qui est la maternelle Rosa Parks au Creusot, où nous avons le centre de francophonie, la Sauvegarde 71, Le Phare ici et ailleurs, Les 4 coins du monde, Pause-café, Unicité pour n'en citer que quelques-uns. Donc moi, j'insiste sur le fait que c'est véritablement un travail partenarial et coopératif au service des publics les plus fragiles. Avant de passer au vote de la subvention de 110 500 euros, je pense encore une fois qu'on se doit de nous féliciter de ce beau travail collectif pour la raison unique et essentielle qui est le travail collectif avec tous ces partenaires multiples et complémentaires qui viennent en appui sur les quartiers qui sont des quartiers en difficulté, quartiers précités dans un objectif d'apaisement, d'accompagnement et d'inclusion des publics les plus fragiles d'entre nous. Moi je crois que la preuve en est aussi par les réussites qui sont accomplies sur le quartier Harfleur du Creusot et puis vous avez pu voir qu'effectivement, si vous avez bien lu la note, que l'évolution positive de ce quartier est à saluer d'autant qu'elle a permis la sortie de ce dernier de la géographie prioritaire. Donc, c'est quand même un exemple de réussite et gageons que tout ce travail puisse permettre à d'autres quartiers de sortir *in fine* et dans un délai plus ou moins proches de tout ce dispositif dans les quartiers prioritaires. Voilà, chers collègues ce que je voulais vous présenter. Est-ce que cela appelle des remarques ? Madame JARROT.

Mme Marie-Claude JARROT.- Oui, merci. Une première remarque sur la géographie qui a été étendue, les périmètres. C'est très important parce que nous avons réussi à étendre les périmètres et à donner du sens aux périmètres, puisque dans les périmètres, notamment à Montceau, sont entrés des espaces sportifs, le complexe sportif. Ça, c'est très important. Deuxièmement, Daniel je ne partage pas trop ton analyse, Daniel. Sortir des quartiers prioritaires... alors bon... c'est à la fois contradictoire. Parce que quand on sort des quartiers prioritaires, on le sait, on peut se le dire ici, on perd des dispositifs qui nous amènent des subventions. Or, si on raisonne globalement, les quartiers... beaucoup d'endroits pourraient être des quartiers prioritaires sur nos territoires. Donc oui, c'est bien de sortir des quartiers prioritaires, mais on perd des dispositifs. Moi, je pense qu'il faudrait que les géographies des quartiers prioritaires soient plus faciles à faire bouger parce que le monde, la société bouge tellement, les habitants bougent aussi et on a besoin sur nos territoires d'avoir une géographie beaucoup plus souple des quartiers prioritaires. C'est une réflexion que je souhaite partager avec vous, mais voilà c'est bien, on a réussi à faire bouger les quartiers et puis il n'y a pas que les quartiers prioritaires... Tu as donné Harfleur en exemple, il y a aussi les quartiers prioritaires sur Torcy avec des belles réussites et des quartiers prioritaires sur Montceau aussi avec de belles réussites et grâce à nos partenaires. D'autres enjeux aussi prioritaires c'est le logement qui va être l'enjeu des années avenir. J'espère qu'on aura celui-ci et pas d'autres enjeux beaucoup plus douloureux. Voilà.

M. Daniel MEUNIER. Bien, merci pour cette prise de position. Effectivement, moi j'adhère tout à fait à ce propos dans le sens où l'extension des périmètres est une très bonne chose. Moi quand je parle de sortie de dispositif, je pense plutôt au fait de se dire effectivement peut être que certains quartiers ont besoin de moyens supplémentaires actuellement mais il y a le déplacement des populations sur d'autres quartiers qui nécessiteront peut-être, à terme, une attention particulière au fil du temps. Donc je pense que c'est à la fois ce sont des objectifs qui sont en permanente

évolution et il va falloir que l'on guette tous ensemble le déplacement de ces populations et où les besoins seront les plus nécessaires. D'autres prise de position ? D'autres remarques avant que nous ne passions au vote ? Bien. Passons au vote. Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contre ? Pour ? Pardon ? D'accord c'est entendu merci à vous. On peut donc rappeler presque la moitié notre conseil communautaire qui se trouve à l'extérieur

Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2024

Le conseil décide :

- de valider la répartition du fonds communautaire politique de la ville selon la répartition suivante :

Thématique		Montant en €
Education - parentalité - citoyenneté		
Sauvegarde 71	ERSP	20 000
Lutte contre les fractures sociales et territoriales dans une optique de vivre-ensemble et d'accès aux droits		
Régie de territoire Nord	SeniorZen en QPV du Creusot	5 500
AgIRE	Prise en charge des problématiques d'ordre psychologique pour les publics suivis à AgIRE	6 000
Pause-café	Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	1 500
Creusot Défi 2000	Diagnostic Forme et Santé pour les jeunes des QPV	6 000
A. Academy boxing	" A. Academy Boxing Olympique Tour 2024 " « Les valeurs du "Noble Art" »	5 000
Alliance dojo	Un dojo solidaire au cœur du quartier du Plessis	5 000
Centre de Francophonie de Bourgogne	Enchantons la langue française en accueillant des voix francophones plurielles et singulières	4 000
Coopérative de l'école Rosa Parks	Le REP fait son show	2 000
Creusot Défi 2000	Mise en place d'un séjour Educasport pour les enfants des QPV	4 000
Creusot Défi 2000	Mise en place d'une école "multi-sports" pour les enfants et les parents	4 000
L'arc scène nationale	Les bibliothèques humaines - participer, se raconter, se rencontrer	5 000
Le Phare ici et ailleurs	Répét lecture	1 000
Lutte et forme	Soutenir le développement des actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire, dans une optique d'inclusion sociale et citoyenne	4 440
Riheb les 4 coins du monde	Conteurs en immersion dans les quartiers	3 000
Rugby Club Montceau Bourgogne (RCMB)	Rugby pour tous - Renforcer les quartiers par le sport	2 500
Team Montceau foot	La lucarne tour	4 000
Humanity	Sensibilisation en faveur de l'égalité Femmes-Hommes Form'actions auprès des publics féminins autour du pouvoir d'agir.	2 500
Zone lutte Torcy	Mon quartier à bras le corps	3 000
Plein emploi dans les QPV		
Boutique de gestion Perspectives (BGE)	Consolider les microentreprises en QPV	2 500
AgIRE	Agir avec les institutions	4 800
APOR	Découverte de l'IA et du Numérique : outils pour l'insertion socio-professionnelle	2 000
UNIS-CITE	Diffuseur de solidarité	4 000
AgIRE	Les JO (journées opérationnelles) de l'emploi	3 760
Régie de territoire Nord	Guichet Emploi Insertion	3 000
Transitions écologique et énergétique		
OPAC Saône-et-Loire	Chantier éducatif forêt urbaine	2000

- d'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs et porteuses de projets, précisant les modalités de participation de la Communauté Urbaine,
- d'autoriser le versement aux associations, porteuses de projets, des sommes précitées au titre du fonds communautaire de la politique de la ville.

Observations : Etant précisé que Jocelyne BLONDEAU, Yohann CASSIER, Eric COMMEAU, Evelyne COUILLEROT, Christophe DUMONT, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND, Pascale FALLOURD, Marie Thérèse FRIZOT, Séverine GIRARD-LELEU, Christian GRAND, Chantal LEBEAU, Monique LODDO, David MARTI, Stéphanie MICHELOT LUQUET, Jeanne Danièle PICARD, Philippe PIGEAU, Jérémy PINTO, Montserrat REYES, Barbara SARANDAO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, , intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

3. Approbation de la convention 2024-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et Habellis

M. le Président.- Allez on continue : approbation de la convention 2024/2026 entre la Communauté et Habellis. Montserrat REYES.

Mme Montserrat REYES.- Oui, ce rapport nous propose donc de passer une convention avec Habellis. Donc une convention qui porte sur la période 2024/2026 qui concerne la réhabilitation énergétique de 67 logements vacants du patrimoine dans le bassin minier, la construction de 64 logements dans le cadre d'une vente en l'état de futur achèvement rue du Vilet au Creusot pour un montant d'aide de 70000 euros - oui j'ai oublié de dire pour la réhabilitation énergétique il s'agit de 335 000 euros. Et puis la construction de 60 logements rue des Capucines au Creusot suite à la démolition de 158 logements pour un montant de 247 000 euros. Ces derniers, ces 2 derniers projets sont par ailleurs inscrits au programme Action Cœur de ville avec l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux,

puisque'il s'agit d'intégrer le palier 2025 de la réglementation environnementale RE 2020. Au total ce seront donc 67 logements qui seront réhabilités et 124 logements qui seront construits avec le soutien de la Communauté dans le cadre de cette convention à intervenir avec Habellis sur la période 2024/2026 ; le montant total étant de 552 000 euros. Vous avez un tableau qui vous récapitule l'ensemble des opérations précitées. Par ailleurs, vous avez également un tableau qui vous présente la liste des pièces à fournir par Habellis à la Communauté en vue de pouvoir solliciter les subventions contenues dans la convention. Donc, il s'agit de délibérer, d'approuver si vous le décidez, cette convention.

M. le Président.- Pas de question ? Prise de parole ? Je mets aux voix des personnes. Qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstient ? Contre ? Pour ? Merci.

Approbation de la convention 2024-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et Habellis

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec Habellis pour la période 2024-2026.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.*
- *D'apporter des aides communautaires à la réalisation des projets portés par Habellis dans le cadre de la convention 2024-2026 pour un montant total de 552 000 €, conformément au règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social.*
- *D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme / crédit de paiement dédiée.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Ecomusée- Convention de partenariat Lycée Léon Blum - Journées Européennes du Patrimoine

M. le Président.- Alors, nous avons ensuite une convention entre le lycée Léon Blum, un partenariat plutôt qui est une convention dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Donc, élus intéressés qui doivent sortir : Barbara SARANDAO, Danièle PICARD, elle n'est pas là. Cyril GOMET n'est pas arrivé ? Je vais vous la présenter rapidement. C'est une convention avec le lycée dans le cadre de mise en œuvre... là en l'occurrence il s'agit de la réalisation d'une capsule temporelle fabriquée par la filière bac pro Techniciens chaudronniers du lycée à l'occasion des 50 ans de l'Ecomusée et la collecte d'objets et messages qu'il organise. Donc, nous proposons d'approuver cette convention et dans le cadre de cette convention, il y a juste la signature de la convention me semble -t-il mais il n'y a pas par la suite une subvention... Non, c'est juste d'être sensibilisés à la connaissance du patrimoine local et participer à des visites thématiques articulées autour des éléments de leur programme scolaire. Donc, il n'y a pas de subvention. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie de faire entrer notre collègue Barbara.

Ecomusée- Convention de partenariat Lycée Léon Blum - Journées Européennes du Patrimoine

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à conclure, entre d'une part, la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et d'autre part, le lycée Léon Blum ;*
- *D'autoriser le Président à signer la convention*

Observations : Etant précisé que Mme Jeanne Danièle PICARD et Mme Barbara SARANDAO, intéressées à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. CAUE - Convention d'objectifs 2024 - Autorisation de signature

M. le Président.- Ensuite CAUE, une convention d'objectif. Egalement doivent sortir : Évelyne COUILLEROT, Lionel DUPARAY, Jean GIRARDON, Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE, Guy SOUVIGNY. C'est Bernard FREDON qui va nous la présenter cette convention.

M. Bernard FREDON.- Merci Président. Mes chers collègues, comme vous le savez, l'action menée par le CAUE contribue de manière active à la satisfaction de l'intérêt général et s'inscrit en appui de la mise en œuvre du PCEAT de la Communauté Urbaine et ses politiques d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie et l'attractivité du territoire. Pour la partie architecture, le CAUE apporte à la Communauté Urbaine ses conseils en aménagement, urbanisme avec notamment instruction des autorisations d'urbanisme. Aujourd'hui l'association s'inscrit dans le développement des actions de maîtrise des énergies dans le secteur du bâtiment en sensibilisant la population aux problématiques du climat, de l'énergie et ceci afin d'atteindre les objectifs du PCAET. Il vous est proposé de continuer de soutenir le CAUE par l'allocation de moyens financiers permettant la mise en œuvre de ses actions en attribuant une subvention de 8 000 euros.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Pas de question, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

CAUE - Convention d'objectifs 2024 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes et la signature de la convention d'objectifs jointe, afin de définir, dans un partenariat clarifié, l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention allouée ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au CAUE de Saône-et-Loire.*

Observations : Etant précisé que Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean GIRARDON, Madame Marie- Claude JARROT, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, et Monsieur Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre 2019-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'OPAC Saône-et-Loire

M. le Président.- Nous avons ensuite un avenant à la convention avec l'OPAC. Montserrat Reyes doit sortir de la salle, Lionel DUPARAY, Bernard DURAND et moi –même. Daniel MEUNIER va présenter la délibération.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, concernant cet avenant numéro 2 à la convention cadre. Vous savez que cette convention cadre qui court de 2019 à 2026 entre la CUCM et l'OPAC de Saône-et-Loire régit le règlement d'intervention en faveur du logement locatif. Il nous est demandé d'accepter un second avenant pour actualiser la programmation des opérations de l'OPAC de Saône-et-Loire jusqu'au 31 décembre 2026 pour prendre en compte à l'intérieur de cette convention des modifications. Alors les modifications sont les suivantes : dans les opérations de l'OPAC ont été retirées certaines opérations dont la réhabilitation énergétique de la cité Jean Schneider et la construction de logements à la Marolle sur Le Creusot. On retire la subvention relative au surcoût de la démolition pardon des bâtiments H, I, J et K sur le quartier d'Harfleur, le coût global réel étant moindre que le montant prévisionnel. Par contre, en contrepartie dans cet avenant, on y intègre des opérations supplémentaires et là elles sont de cette nature : la réhabilitation de 15 logements économes sur l'îlot de la Poste boulevard Henri Paul Schneider au Creusot, la réhabilitation énergétique de 48 logements des bâtiments A et B sur le quartier de la Chaume au Creusot, la réhabilitation énergétique de 90 logements au Bois Roulot à Montceau-les Mines, la construction de 22 logements au lieu des 15 initiaux donc une augmentation de 7 sur la commune de Torcy dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux du nouveau programme national de renouvellement urbain d'Harfleur au Creusot et puis la construction de 4 logements locatifs sociaux au sein du lotissement de Saint-Symphorien de Marmagne.

Donc qu'est-ce qui est à retenir en synthèse. Et bien c'est que, sur la période 2023/2026, ce sont quand même 319 logements qui ont été réhabilités, 87 logements démolis et 235 nouveaux logements qui seront construits avec le soutien de la CUCM dans le cadre de cette convention cadre. En termes de chiffrage maintenant la convention-cadre 2019-2024 modifiée par l'avenant numéro 1 a porté quand même le montant total de l'aide de la CUCM à 2 225 600, dont 495 600 euros déjà réalisés entre 2019 et 2022. Ça correspond quand même à 113 logements. Donc le présent avenant numéro 2, dont je viens de vous détailler le contenu, porte la participation financière de la Communauté Urbaine à un montant total de 2 592 401 euros, dont 424 600 euros déjà réalisés entre 2019 et 2022 et le montant ajusté de l'avenant s'élève lui à 2 096 801 euros pour le programme modifié qui va courir de 2023 à 2026. Par rapport à la convention initiale, l'augmentation est quand même de 17%et l'aide supplémentaire de la CUCM est de 371 801 euros. Voilà donc l'effort qui est consenti pour réaliser les travaux en partenariat avec l'OPAC sur notre

territoire. Avant de passer au vote, y a-t-il des prises de parole ? Des compléments d'information ? Non. Je vous propose de passer au vote. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci donc pour la réhabilitation et la construction de logements sur notre territoire. On peut peut-être rappeler les collègues à moins qu'ils ne veuillent plus rentrer. Ah si c'est bien. Merci beaucoup.

Approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre 2019-2026 entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'OPAC Saône-et-Loire

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention-cadre à intervenir avec l'OPAC Saône et Loire :*
 - *Prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2026,*
 - *Modifiant les opérations à financer,*
 - *Actualisant le montant des subventions apportées par la CUCM sur ces opérations,*
 - *Amendant la liste des pièces justificatives à fournir par l'OPAC Saône-et-Loire en vue de solliciter le versement des subventions par la CUCM.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.*
- *D'apporter des aides Communautaires à la réalisation des projets portés par l'OPAC Saône-et-Loire dans le cadre de l'avenant n°2 pour un montant total de 2 592 401€, conformément au règlement d'intervention des aides communautaires en faveur du logement locatif social.*
- *D'imputer la dépense dans le cadre de l'autorisation de programme / crédit de paiement dédiée.*

Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. David MARTI, Mme Montserrat REYES, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Subvention à la destination des habitants pour l'achat d'un vélo classique, électrique et pour l'électrification de vélos

M. le Président.- Nous attaquons maintenant le chapitre développement durable avec une subvention pour les habitants de la Communauté pour l'achat de vélos alors classiques, électriques, tout ce qu'on veut. Pascale FALLOURD.

Mme Pascale FALLOURD.- Oui merci Président. Effectivement, il s'agit dans ce rapport de la mise en place d'une aide à l'achat de vélos pour les habitants de la Communauté. Donc bien évidemment cette aide s'inscrit dans notre politique cyclable qui vise notamment à limiter les gaz à effet de serre et à favoriser on va dire les déplacements en mode actifs puisqu'il y a aussi derrière ça un enjeu de santé. Cette aide elle s'adresse, on l'a dit, aux personnes dont la résidence est sur la Communauté Urbaine avec un objectif de faciliter, d'encourager on va dire aux déplacements domicile/travail ou domicile/établissements scolaires pour les plus jeunes. Une enveloppe budgétaire a été attribuée à cette année pour la mise en place de cette subvention. L'aide ne pourra pas excéder 50% du montant d'achat et vous avez un tableau qui précise à la fois en fonction du type de cycles de vélos, mais aussi en fonction du public quelle pourra être l'aide attribuée. Donc je ne vais pas tout dérouler. Simplement, on l'a dit, elle peut permettre d'acheter un vélo musculaire avec une aide plafonnée au maximum à 150 euros, un vélo à assistance électrique on peut aller à 300 euros et puis des vélos spécifiques musculaires ou spécifiques à assistance électrique, il s'agit là de public qui peuvent avoir besoin d'un vélo équipé dans le cadre d'un handicap notamment. Il est aussi proposé d'aider à l'achat de kit d'électrification. Je précise qu'il peut s'agir de vélo neuf ou de vélo d'occasion et par contre l'exigence est que ces vélos soient achetés chez un vendeur professionnel du territoire de la communauté. Je vous passe les détails du règlement. Simplement, un formulaire sera disponible sur le site de la Communauté et permettra aux personnes de demander l'aide. Cette aide, c'est important aussi de préciser, elle est cumulable avec une autre ou d'autres aides de l'Etat par exemple ou d'autres aides qui viendraient à être mises en place par d'autres collectivités avec un maximum par contre de 80% du prix du cycle. Et puis, dernier point, les bénéficiaires s'engagent à rester

propriétaire du vélo pendant un minimum de 3 ans. Voilà donc, il vous est proposé d'adopter ce règlement pour permettre le développement de la pratique cyclable sur notre territoire.

M. le Président.- Merci, petite précision, c'est effectif à partir du moment qu'on approuve la délibération, c'est à dire dès demain ou il faut attendre, il y a un délai ?.

Mme Pascale FALLOURD.- C'est effectif tout de suite.

M. le Président.- Tout de suite. C'est ça. Très bien, c'est les mobilités actives. Alors est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Subvention à la destination des habitants pour l'achat d'un vélo classique, électrique et pour l'électrification de vélos

Le conseil décide :

- *Décide d'adopter le règlement pour la subvention à la destination des habitants pour l'achat d'un vélo classique, électrique et pour l'électrification de vélos.*

- *Autorise le versement des subventions*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Approbation des nouveaux règlements des services d'eau potable, assainissement collectif et non collectif

M. le Président.- Nous avons l'approbation des nouveaux règlements des services d'eau potable et d'assainissement. Des prises de paroles ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Approbation des nouveaux règlements des services d'eau potable, assainissement collectif et non collectif

Le conseil décide :

- *D'approuver les règlements de service ci-après annexés*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2024 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2024

M. le Président.- Préservation des espaces naturels. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Oui, je vous remercie Président. Oui c'est, chers collègues, c'est une délibération habituelle. On la prend depuis quelques années. Il s'agit de préserver les espaces naturels et donc la biodiversité et l'eau qui va avec. Donc il s'agit d'une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sous la forme d'une participation financière et la délibération autorise la signature de la convention d'objectif qui est afférente à cette subvention. Il s'agit pour ceux qui connaissent, il s'agit en fait de la préservation de nos ressources Nord, du côté de Saint Sernin, la zone humide du Haut Mesvrin où on a un partenariat agricole, il y a un pâturage spécifique. Et puis, ça concerne aussi les étangs Saint-Sernin, de la Noue et du Haut Rançon, là on est un petit peu plus loin, on est sur le plateau d'Antully. Donc, il s'agit d'une subvention de 17 013 euros exactement. Donc la délibération vous propose d'approuver les termes de la convention d'objectif qui jointe et puis d'autoriser le Président à signer cette convention, d'autoriser le versement de la somme de 17 013 et puis d'imputer ces dépenses sur le budget eau.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole ? Des questions ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté. Merci.

Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2024 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2024

Le conseil décide :

- *d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2024 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2024 et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 17.013,00€ au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *d'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Rapport annuel du délégataire en eau et assainissement pour 2023

M. le Président.- Sans présentation, vous avez le rapport annuel du délégataire eau et assainissement pour l'année 2023. Est-ce que nous prenons acte unanimement du rapport ? Oui. Merci.

Rapport annuel du délégataire en eau et assainissement pour 2023

Le conseil décide :

- de prendre acte des rapports de CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023.

Observations : Prise d'acte.

5. Régie intéressée assainissement - signature avenant 4 et protocole de fin de contrat

6. Régie intéressée eau - signature de l'avenant n°4 et du protocole de fin de contrat

M. le Président.- Deux sujets que va nous présenter Jean-Marc FRIZOT qui concernent les régies intéressées à la fois assainissement et eau. Jean-Marc FRIZOT.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Donc, je vais présenter collectivement en fait, puisqu'il s'agit du même type de délibération. Je vous rappelle qu'on a délibéré la dernière fois sur l'eau, c'était je crois le 15 février de cette année et on avait 3 leviers pour l'équilibre du budget eau, et ça il s'agit donc du 3^{ème} levier, dont on avait parlé à ce jour-là et donc en fait c'est la réalisation de ces leviers. Alors donc en assainissement je vous passe... la délibération explique un petit peu où étaient les marges de manœuvre. Il y a une marge de manœuvre très importante qu'on va retrouver sur les 2 : c'est le protocole de fin de contrat parce que je vous rappelle que nos contrats se terminent le 31 décembre 2025 et cet avenant, ces avenants sont intéressants parce qu'ils ont en plus, ils permettent de préparer la fin de contrat. Donc en principe, je dis bien en principe, ce doit être les derniers avenants signés. En matière d'assainissement, la discussion a porté sur des éléments techniques que vous avez et qui ont permis, qui ont permis de générer une baisse de 553 000 euros sur les 18 mois qui restent, non pas sur un an mais sur les 18 mois qui restent. Alors sur l'eau, sur l'eau, c'est plus important parce que, notamment la fin du contrat, nécessite de travailler sur le parc des compteurs d'eau parce qu'on a environ 45 000 compteurs, donc c'est une marge de discussion et de négociation. Il n'y avait pas que ça, il y a d'autres négociations qui ont porté notamment sur ce qui va pouvoir être réalisé sur les 18 mois et ce qui ne va pas pouvoir être réalisé. Tout ça, ce sont des ajustements et ces ajustements ont conduit à, quand même, une discussion intéressante parce que c'est... on atteint une baisse alors de 1 019 000 euros toujours pour les 18 mois, plus tout ce qui concerne la discussion sur les compteurs qui étaient 355 000 euros. Je précise que tout cela fait suite à un audit qu'on a réalisé avec un AMO pour étayer ces discussions. Bref, je remercie les services qui ont travaillé de longues heures sur ce dossier, c'est environ près de deux millions d'euros de gain qui permettent d'optimiser le coût de l'eau, c'était l'engagement qu'on avait pris le 15 février 2024. Donc on vous demande d'approuver ces avenants qui sont joints et puis d'autoriser le Président à signer l'ensemble de ces 2 avenants.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole avant le vote des deux ? Non. Bon, je remercie également à la fois le vice-président et les services qui ont participé à la négociation parce que le résultat est plus que probant. Donc des recettes supplémentaires qui sont intéressantes concernant ces deux contrats. Si les voix, si les délibérations et les voix qui sont portées ne sont pas discordantes, je les mets aux voix toutes les 2. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Régie intéressée assainissement - signature avenant 4 et protocole de fin de contrat

Le conseil décide :

- *d'approuver l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée assainissement collectif, et l'ensemble de ses annexes dont le protocole de fin de contrat,*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cet avenant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Régie intéressée eau - signature de l'avenant n°4 et du protocole de fin de contrat

Le conseil décide :

- *d'approuver l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée eau potable, et l'ensemble de ses annexes dont le protocole de fin de contrat,*
- *d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatif à cet avenant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Demande d'adhésion de la Commune du Puley au Syndicat des Eaux de la Guye au 1er janvier 2025

M. le Président.- Alors deux délibérations. Alors la première concerne une demande d'adhésion à la commune du Puley au Syndicat des eaux de la Guye. Elus intéressés Jean-Marc FRIZOT, Jean-François JAUNET qui doivent sortir juste pour le vote. Alors est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre... pardon qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Demande d'adhésion de la Commune du Puley au Syndicat des Eaux de la Guye au 1er janvier 2025

Le conseil décide :

- *De prendre acte de la délibération du comité syndical du SIE de La Guye en date du 12 mars 2024 concernant l'intégration de la commune du Puley au SIE de La Guye au 1^{er} janvier 2025,*
- *D'approuver l'adhésion de la commune du Puley au syndicat des eaux de La Guye au 1^{er} janvier 2025.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT et M. Jean-François JAUNET, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Prise d'acte.

8. Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme au 1er janvier 2025

M. le Président.- Vous pouvez rentrer, sauf Jean-Marc FRIZOT et vont sortir : Bernard FREDON et Georges LACOUR pour une modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants Arroux et Somme. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci, c'est adopté. Nos collègues peuvent rentrer.

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme au 1er janvier 2025

Le conseil décide :

- *D'APPROUVER les nouveaux statuts et ses annexes joints à la présente délibération ;*
- *D'AUTORISER Monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

Observations : Etant précisé que M. Bernard FREDON, M. Jean-Marc FRIZOT, M. Georges LACOUR, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. Appel à projet "moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions

M. le Président.- Appel à projets « moins de déchets, ici c'est possible ». Jean-François.

M. Jean-François JAUNET.- Oui, merci Président. Donc je vous rappelle qu'on a délibéré il y a quelques mois sur cet appel à projet. On a voté un règlement. On a reçu un certain nombre de réponses. On a eu 9 candidatures sur cet appel à projets qui ont été reçues. Une a été invalidée, vous avez le motif dans la délibération. Huit ont été retenues. Ce qui est intéressant, c'est qu'on avait des propositions à la fois sur le volet 1 concernant l'animation auprès du grand public sur la prévention de déchets, mais aussi des propositions sur l'optimisation et la valorisation des produits alimentaires qui sont plutôt exclues des circuits de vente, donc on a 8 projets qui ont été validés par la commission consultative du suivi du plan local des déchets ménagers et assimilés qu'on a lors de notre règlement instituée pour superviser un petit peu ses demandes. On a retenu donc ces 8 propositions. Vous avez la liste avec à la fois des acteurs, on va dire, plus institutionnels comme l'OPAC de Saône-et-Loire par exemple pour deux projets, mais aussi des gens du monde associatif et aussi des entrepreneurs. Voilà, c'est un projet qui est intéressant dans le cadre de ce qu'on porte en termes de prévention des déchets. Et donc il est demandé donc à l'Assemblée de délibérer sur ces versements sachant que l'on verse un premier versement de 50% et que le solde sera effectué après la mise en place de l'action et vérification de celle-ci. Merci.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prises de paroles ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Appel à projet "moins de déchets, ici c'est possible" - Attribution de subventions

Le conseil décide :

- D'approuver le montant des subventions pour chacune des structures ci-dessous :

Volet choisi	Nom de la structure	Montant alloué
	Arnaud Dubuc auto-entrepreneur	1500€ 200€
	Les jardins bénéfiques	200 €
	OPAC71	400 €
	LE CABAS BIO	2720 €
	OPAC Saône et Loire, Agence du Creusot	400€
	Du vent dans les fleurs	400€
	Du vent dans les fleurs	200€
	Julie Gouiran	1200 €

- D'autoriser le premier versement correspondant à 50% du montant voté soit : 3 610 €
- D'autoriser le versement des 50% restant à la réception des justificatifs
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Transports scolaires : ajustement de la tarification - année scolaire 2024/2025

2. Transports scolaires - Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2023/2024

M. le Président.- On arrive quasiment au terme. Dernier chapitre proximité, nous avons une question sur les transports scolaires, deux même et puis le rapport annuel du délégataire ainsi que la tarification des vélos cargo en

location longue durée. Donc sur les 2 premières des transports scolaires, je mets aux voix s'il n'y a pas de prise de parole. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Adopté.

Transports scolaires : ajustement de la tarification - année scolaire 2024/2025

Le conseil décide :

- d'adopter la grille tarifaire suivante :

	A compter du 1 ^{er} septembre 2024
Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour ou un aller et un retour hebdomadaire, sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	
Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois 120 €
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	
Délivrance d'un premier duplicata	gratuit
Délivrance d'un second duplicata	15,00 €
Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €
Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €
Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre de transport non valide	45,00 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

Transports scolaires - Versement Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2023/2024

Le conseil décide :

- Adopte le versement de l'Aide Individuelle au Transport (AIT) pour l'année scolaire 2023/2024, pour un montant total maximum de dépenses estimé à 11 515,00 euros. Les familles bénéficiaires de cette aide sont indiquées dans le tableau ci-dessous – le montant pouvant être minoré si l'élève présente un nombre d'absence supérieure à 10 jours au cours de l'année scolaire.

Bénéficiaires	Commune	Montant AIT
Mme C	Saint-Firmin	878,63 euros
Mme B	Sanvignes-les-Mines	851,17 euros
Mme C	Saint-Firmin	585,75 euros
Mr M	Saint-Sernin-du-Bois	421,01 euros
Mr M	Sanvignes-les-Mines	329,49 euros
Mr M	Sanvignes-les-Mines	329,49 euros
Mme C	Sanvignes-les-Mines	649,82 euros
Mr J	Montceau-les-Mines	219,66 euros
Mr C	Saint-Symphorien-de-Marmagne	283,72 euros
Mr L	Charmoy	347,79 euros
Mr J	Sanvignes-les-Mines	393,55 euros
Mme C	Perrecy-les-Forges	411,86 euros
Mme N	Les Bizots	219,66 euros
Mme C	Saint-Laurent-d'Andenay	146,44 euros
Mme C	Charmoy	338,64 euros
Mr J	Sanvignes-les-Mines	265,42 euros
Mme A	Le Breuil	219,66 euros
Mr C	Saint-Micaud	366,10 euros
Mme E	Sanvignes-les-Mines	585,75 euros
Mme A	Saint-Vallier	384,40 euros
Mme C	Ciry-le-Noble	292,88 euros

Mme S	Sanvignes-les-Mines	713,89 euros
Mr C	Saint-Pierre-de-Varennes	356,94 euros
Mme K	Sanvignes-les-Mines	146,44 euros
Mr J	Charmoy	576,60 euros
Mr J	Charmoy	576,60 euros
Mr C	Charmoy	375,25 euros
Mme S	Saint-Sernin-du-Bois	247,11 euros

- Dit que la dépense sera imputée au budget principal.
- Autorise Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout document se rapportant au versement de l'Aide Individuelle au Transport pour l'année scolaire 2023/2024.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Rapport annuel du délégué pour l'année 2023 - service public des transports urbains

M. le Président.- Rapport annuel du délégué. Est-ce que nous prenons acte unanimement de la présentation ? Oui Merci.

Rapport annuel du délégué pour l'année 2023 - service public des transports urbains

Le conseil décide :

- de prendre acte du rapport du délégué TRANSDEV CREUSOT MONTCEAU TRANSPORT relatif à l'exploitation du service de transport public pour l'année 2023.

Observations : Prise d'acte.

4. Tarification des vélos cargos en location longue durée

M. le Président.- Tarification des vélos cargo. Qui ne veut pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Adopté.

Tarification des vélos cargos en location longue durée

Le conseil décide :

- d'approuver la tarification du service vélo en location longue durée.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

M. le Président.- et enfin dernier sujet, comme nous le faisons d'habitude, l'attribution des fonds de concours à l'entretien des chemins ruraux. Yohann CASSIER.

M. Yohann CASSIER.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues donc une nouvelle fois, l'attribution des fonds de concours à l'occasion de cette séance. Donc il vous est proposé d'attribuer différentes subventions en termes d'investissements et en termes de fonctionnement pour les communes de Perrecy, Perreuil, Saint-Micaud, Mary, Gourdon, Essertenne et Saint-Pierre de Varenne. A savoir que la commission a instruit les dossiers et a émis un avis favorable comme vous pouvez le constater. J'en profite pour remercier les membres qui siègent avec nous et ainsi que les services qui nous permettent de vous proposer ce soir des dossiers prêts à l'emploi. Voilà Monsieur le Président, j'ai essayé d'être court.

M. le Président.- Merci beaucoup. Des questions ? Des prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Pour ? C'est adopté à l'unanimité ; Comme quoi la communauté s'occupe aussi beaucoup des communes rurales. Je vous remercie en vous priant d'excuser les températures un petit peu basses, je suis vraiment désolé et je vous souhaite une bonne soirée.

Attribution fonds de concours entretien des chemins ruraux

Le conseil décide :

- D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;
- D'imputer les sommes sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25)

David MARTI

Président



Barbara SARANDAO

Secrétaire de Séance

